



Améliorer l'accueil des demandeur·euse·s d'asile et des réfugié·e·s LGBTQIA+ en Europe

Guide pratique à destination des travailleur·euse·s sociaux·ales
et des acteur·rice·s de terrain





Remerciements

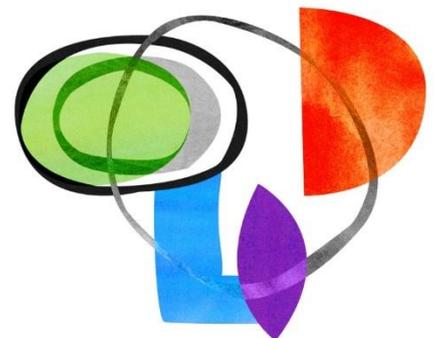
Le projet Rainbow Welcome a été cofinancé par le Programme Droits, égalité et citoyenneté (2014-2020) de l'Union européenne. Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu, qui n'engage que ses auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

Activité promue par les partenaires du projet Rainbow Welcome : POUR LA SOLIDARITÉ-PLS (Belgique), ACATHI (Espagne), Croce Rossa Italiana (Italie), Fondation Le Refuge (France), Le Refuge Bruxelles/Het Opvanghuis Brussel (Belgique).

Merci à Morgane Petit et à Garance Capelier pour leur précieuse contribution dans l'élaboration de ce guide.

Nous tenons également à remercier tous les partenaires pour le travail fourni dans la réalisation de ce guide. Celui-ci a été réalisé grâce à la précieuse aide et collaboration de plusieurs acteur·rice·s d'Europe tel·le·s que des travailleur·euse·s sociaux et sociales, des activistes, des demandeur·euse·s d'asile et des réfugié·e·s LGBTQIA+.

Août 2022. *Ce travail est sous licence CC BY-NC.*



Coordinated by :



With the European partners :



Croce Rossa Italiana



This project is co-funded by the Programme Rights, Equality and Citizenship of the European Union (2014-2020)

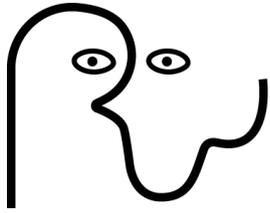
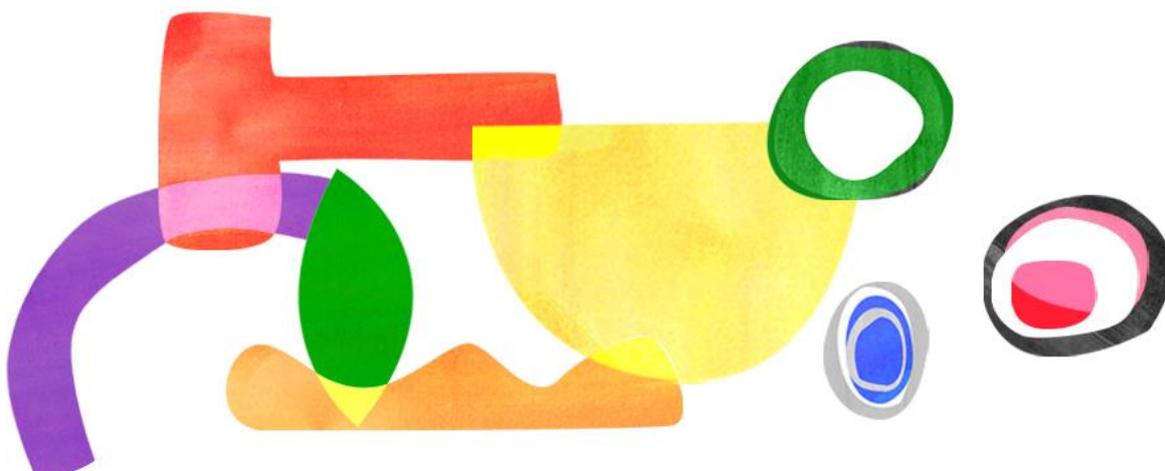
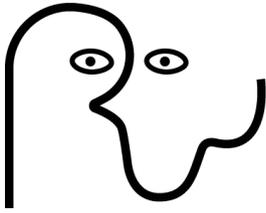


Table des matières

Préambule	4
I. Demandeur·euse·s d’asile, de quoi parle-t-on ?.....	8
1. La base juridique	8
2. Quelques éléments théoriques	14
II. Focus sur les personnes LGBTQIA+	19
1. Qu’est-ce que l’OSIEGCS ?	19
2. Vulnérabilité... et vulnérabilisation	22
3. Conclusion	36
III. Comment être un·e allié·e des demandeur·euse·s d’asile LGBTQIA+ ?.....	38
1. Un rappel du parcours des demandeur·euse·s d’asile LGBTQIA+	39
2. Comment accompagner les demandeur·euse·s d’asile LGBTQIA+	41
IV. Take action.....	50
V. Bibliographie	53
VI. Pour aller plus loin.....	58





Préambule

Dans le monde entier, de nombreuses personnes sont persécutées en raison de leur orientation, identité, de leur identité de genre, de leur expression de genre ou de leurs caractéristiques sexuelles (OSIEGCS). Quitter leur pays d'origine devient leur seul moyen de survie. La discrimination subie ne s'arrête pas une fois dans le pays d'accueil où les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ peuvent être confronté·e·s à d'autres formes de vulnérabilité et de violence.

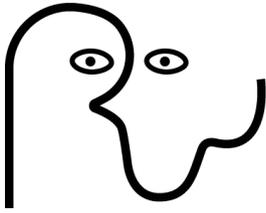
Parce que la LGBTQIA+phobie - l'intolérance à l'égard des personnes ayant une orientation sexuelle et/ou une identité de genre différentes de la norme - existe toujours, entraînant des violences physiques et psychologiques, les personnes LGBTQIA+ sont confrontées à la discrimination et à l'isolement. Lorsque ces actes de violence peuvent impliquer l'exclusion sociale, l'emprisonnement ou (parfois légalement) la mort dans des pays du monde entier, les personnes LGBTQIA+ peuvent être amenées à quitter leur pays d'origine et à demander l'asile ailleurs, là où elles pensent que la vie pourrait être meilleure.

Fuir les persécutions, donc, pour trouver refuge dans un pays d'accueil où de "nouvelles étiquettes"¹ s'ajoutent à celles des communautés LGBTQIA+, rassemblant des personnes dont l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre sont différentes de la norme hétérosexuelle et cisgenre : demandeur·euse·s d'asile, réfugié·e·s, étranger·ère·s ou migrant·e·s.

Témoignage d'un réfugié LGBTQIA+

*« J'ai quitté le Cameroun parce que je suis gay. Ma place n'est pas au Cameroun car c'est un pays qui criminalise l'homosexualité et parce qu'à cause de celle-ci, j'ai connu trop de difficultés au sein de ma propre famille. **Ma vie d'homosexuel dans ce pays a été très difficile, sans arrêt dans la clandestinité, dans le doute, dans la peur permanente de ce qui se passera lorsqu'elle sera découverte.** Même dans des endroits gays, je me demandais si j'allais pouvoir finir la soirée, si je n'allais pas être arrêté par la police ou attaqué, violé ou piétiné par des homophobes. Ce sont pour toutes ces raisons que je ne me sentais pas en sécurité dans mon propre pays et c'est pourquoi je suis parti.*

¹ Toutes les notions évoquées dans ce guide pratique sont vues sous l'angle eurocentriste, concept qui sera évoqué et défini plus loin.



Le voyage très difficile et très douloureux. Ça a été toute une aventure : du Cameroun je suis passé au Nigeria, puis au Niger, en Algérie, en Libye, puis en Italie, et enfin en France. Tout le voyage a été vraiment très compliqué, et particulièrement en Libye où ça a été extrêmement difficile ; cependant, nous avons réussi à survivre et c'est l'essentiel. Dans mon cas, mon voyage a duré 4 mois ; j'ai eu la chance de pouvoir m'en sortir en quelques mois quand d'autres passent des années et des années sur le chemin.

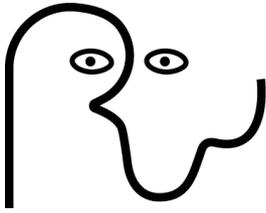
*[...] J'ai souffert de la violence de ma propre famille. C'est difficile à expliquer... pour eux j'étais possédé, j'étais... Physiquement, j'ai subi des violences, car j'ai été torturé, roué de coups... Mais j'ai aussi subi la violence des mots qui blessent. **Et le plus difficile, c'est que ces mots ne venaient pas d'abord de l'extérieur mais des personnes qui vous ont vu grandir, qui vont ont élevé, qui ont vécu vos petits moments de joie, qui sont votre sang ; ce sont eux qui vous rejettent, eux qui vous jettent des pierres, eux qui vous condamnent à mort. Et c'est une violence que rien ne peut réparer.***

En dehors de ton entourage immédiat, les gens te regardent d'un mauvais œil, te traitent comme un pestiféré : "Ne laissez pas vos enfants avec lui", "il a peut-être le sida", et ils nettoient les sièges où tu t'es assis. Ils te rejettent parce qu'ils pensent que l'homosexualité est peut-être contagieuse et que si tu parles à un garçon, il deviendra gay. Il y a les critiques, les condamnations... et tu te retrouves seul, abandonné.

[...] Mon souhait est d'être reconnu comme réfugié en France et de pouvoir commencer une vie. Parce que je dois dire qu'à 24 ans je n'ai pas vécu. J'ai perdu mes parents quand j'étais enfant et je n'ai pas eu une enfance très heureuse ; ou peut-être heureuse mais sans affection.

*[...] Aujourd'hui, je continue de souffrir, quoique dans une moindre mesure, car je ne sais toujours pas quelle sera ma situation en France. **L'attente de la réponse est très longue, c'est une souffrance, ton cœur n'est pas tranquille.** Tu veux savoir si tu vas avoir des racines. [...] J'attends administrativement d'être reconnu légalement pour commencer une nouvelle vie, m'intégrer dans la société française, trouver un travail, obtenir le permis de conduire et épouser l'homme que je veux, c'est tout. Vivre ma vie pleinement en liberté, ma vie de gay, en profiter jusqu'au moment de quitter cette terre ».²*

² Rodrigo Araneda, Adela Boixadós, Josep Maria Mesquida, Cándid Palacín, Guillem Pérez Vázquez, Alejandro San Rafael. (Décembre 2021). *Sexils, Déplacement et Diaspora. Récit en Transit*. Edition Universitat de Barcelona, École de Travail social, ACATHI, GRITS



C'est pour améliorer l'accueil de ces personnes confrontées aux discriminations intersectionnelles en Europe que POUR LA SOLIDARITÉ-PLS (Belgique), Le Refuge Bruxelles/Het Opvanghuis Brussel (Belgique), ACATHI (Espagne), Le Refuge (France) et Croce Rossa Italiana (Italie) ont créé le projet Rainbow Welcome !

Les partenaires :

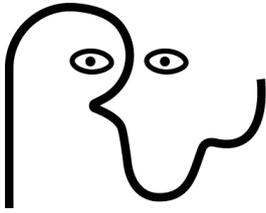
- **POUR LA SOLIDARITÉ-PLS** est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable ;
- **ACATHI** est une association espagnole formée par des personnes LGBTQIA+ culturellement diverses qui rassemble des personnes venant de tous les horizons cherchant à promouvoir la reconnaissance et l'inclusion de la diversité culturelle, sexuelle, et de genre afin de prévenir et d'atténuer les persécutions ;
- **Croce Rossa Italiana** est une organisation bénévole, qui a pour but l'assistance sanitaire et sociale en temps de paix comme en temps de conflit ;
- **La Fondation Le Refuge France** a pour objet de prévenir l'isolement et le suicide des jeunes LGBTQIA+, de 14 à 25 ans, victimes d'homophobie ou de transphobie et en situation de rupture familiale ;
- **Le Refuge Bruxelles/Het Opvanghuis Brussel** est une structure d'hébergement d'urgence et d'accompagnement pour personnes LGBTQIA+ âgées de 18 à 25 ans et en situation d'exclusion en raison de leur OSIEGCS.

Cofinancé par le Programme Droits, égalité et citoyenneté (2014-2020) de l'Union européenne, le projet Rainbow Welcome vise à :

- Identifier les cadres réglementaires et les procédures applicables aux demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ ;
- Identifier les forces et les faiblesses de leur réception ;
- Former les refuges et associations LGBTQIA+ ainsi que les centres d'accueil pour réfugié·e·s sur la manière d'accueillir, d'orienter et de répondre aux besoins des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ ;
- Sensibiliser à la situation des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ par le biais d'une campagne photos et vidéos diffusée à grande échelle ;
- Défendre les droits et les besoins des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ auprès de l'Union européenne.

L'étude législative « L'accueil des réfugié·e·s LGBTQIA+ en Europe » développée préalablement dans le cadre du projet est un prérequis pour mieux comprendre comment les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ sont accueilli·e·s dans les pays du consortium, et elle s'inscrit dans une analyse plus large de leurs besoins et des pratiques existantes mises en place à cet égard³.

³ L'étude est disponible sur le site internet du projet : <https://rainbowelcome.eu/toolkit/>



De cette étude, il ressort que demander une protection internationale par le biais de l'asile est l'un des moyens de protéger les personnes lorsqu'elles sont persécutées. Ainsi, l'asile sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression de genre ou des caractéristiques sexuelles (ci-après dénommé OSIEGCS) a progressivement été formellement reconnu dans les normes internationales, européennes et nationales. Mais des lacunes et des difficultés subsistent.

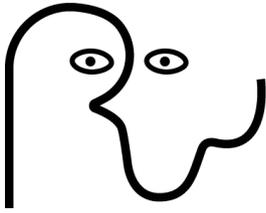
C'est pourquoi nous proposons ici un guide pratique à destination des travailleur·euse·s sociaux et sociales, et plus largement des acteur·rice·s de terrain, qu'ils soient bénévoles ou salarié·e·s, qui accompagnent au quotidien les demandeur·euse·s d'asile. Ce guide permet notamment de :

- Identifier une situation de discriminations et ses conséquences ;
- Déconstruire les stéréotypes liés à la question LGBTQIA+, et informer, apporter des réponses sur les questions LGBTQIA+ ;
- Sensibiliser sur les besoins spécifiques des demandeur·euse·s d'asile et réfugié·e·s LGBTQIA+ ;
- Orienter et informer les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ sur leurs droits ;
- Accorder une attention particulière aux personnes transgenres et intersexes ;
- Donner les clés pour sensibiliser les autres résident·e·s dans les centres d'accueil afin de prévenir la violence ;
- Proposer une formation pratique, complète dont les modules sont complémentaires mais individuels.

Ce guide n'a pas vocation à réinventer ce qui a déjà été étudié, écrit et réalisé, mais plus de rassembler l'expérience et l'expertise des partenaires, couplées à la synthèse des différents documents et ressources accessibles, mais aussi au diagnostic et aux entretiens réalisés dans le cadre de ce projet transnational.

Par conséquent, nous vous proposons de répondre aux objectifs précités dans trois grandes parties. Dans une première partie, il s'agira de rappeler les aspects juridiques généraux encadrant la demande d'asile et de rappeler les principaux éléments de contexte théorique. Dans un deuxième temps, nous aborderons la question des communautés LGBTQIA+ et en suivant la manière dont nous proposons de les accompagner dans une troisième phase.

Par le biais de ce guide, nous tâchons d'apporter une nouvelle vision sur la situation des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ et les persécutions qu'ils subissent au quotidien en raison de leur OSIEGCS. Nous avons conscience que ce guide n'est pas exhaustif, mais nous espérons que vous trouverez des réponses à vos questions et qu'il vous sera utile dans votre apprentissage de la culture LGBTQIA+.



I. Demandeur·euse·s d'asile, de quoi parle-t-on ?

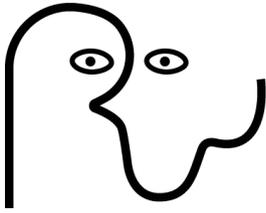
1. La base juridique

a) Qu'est-ce qu'un·e demandeur·euse d'asile et un·e réfugié·e au regard de la loi ?

Avant d'accéder au statut de réfugié·e, la personne cherche une protection internationale par le biais de l'asile. Selon le HCR, « *un demandeur d'asile est une personne qui se dit réfugié(e) mais dont la demande est toujours en cours d'examen* » ([HCR - Demandeurs d'asile \(unhcr.org\)](#)). Par ce statut, les demandeur·euse·s sont soumis·es au droit international, et disposent de certaines protections via, notamment, la **Déclaration universelle des droits de l'Homme**, la **Convention de Genève**, et la **Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille**.

La **Convention relative au statut des réfugiés** du 28 juillet 1951, aussi appelée « Convention de Genève », définit le terme réfugié·e, énumère les droits des réfugié·e·s, instaure l'obligation légale des États de les protéger et établit le principe de non-refoulement. Elle est le principal instrument international de protection des réfugié·e·s. La Convention de 1951 sur les réfugiés stipule que le terme « réfugié·e » s'applique à toute personne craignant avec raison d'être persécutée « du fait de » l'un de ces cinq motifs : sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un certain groupe social ou ses opinions politiques. L'OSIEGCS n'est pas reprise en tant que telle dans la Convention de Genève, mais la persécution liée à *un certain groupe social* est la notion résiduelle appliquée pour accorder le statut de réfugié·e aux personnes qui déposent une demande d'asile fondée sur l'OSIEGCS (Ktos, Agnieszka, Misiuna, J., Pachocka, M., Szczerba-Zawada, A. (Eds.) (2020), p.63.). En 2012, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) publie les Principes directeurs n°9 consacrés spécifiquement à l'OSIEGCS, et qui fournissent des orientations qui font autorité sur le fond et la procédure « *afin d'assurer une interprétation adaptée et harmonisée de la définition du réfugié* » ([UNHCR Guidelines on Refugee Status based on SOGI, para. 4](#)).

Au niveau du Conseil de l'Europe, l'Article 1 de la **Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH)** stipule que les Hautes Parties contractantes reconnaissent *à toute personne relevant de leur juridiction* les droits et libertés définis dans la Convention. Cela inclut donc toute personne sur leur territoire ou sous le contrôle d'agent·e·s de l'État (Art. 1) (CEDH, 2020) comme les migrant·e·s, demandeur·euse·s d'asile ou réfugié·e·s qui offrent les conditions requises pour être considéré·e·s comme « relevant de la juridiction d'un État ». La CEDH est donc un instrument juridique fort qui peut être utilisé pour garantir que les droits humains des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+, à la fois en tant que personnes



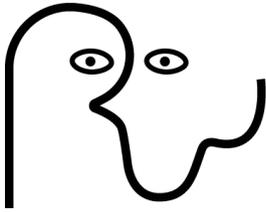
LGBTQIA+ et en tant que non-ressortissant-e-s, soient respectés, avec une attention particulière accordée aux demandeur-euse-s d'asile.

Mais surtout, avant d'être un statut, être réfugié-e est un parcours du/de la combattant-e ; d'autant plus lorsque la demande de protection internationale se fait sur base de l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre (OSIEGCS) comme stipulé dans les **Principes de Yogyakarta** de 2006, guide universel pour la protection et la promotion des droits humains LGBTQIA+ : « *Devant la persécution, y compris la persécution liée à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, toute personne a le droit de demander l'asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. Aucun État, ne renverra, n'expulsera, ni n'extradera une personne vers un autre État où elle craint avec raison d'être soumise à la torture, à la persécution ou à toute autre forme de traitement ou de peine cruels, inhumains ou dégradants, en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre* » (principe n°23 - <https://yogyakartaprinclples.org/principe-23-fr/>).

En effet, la procédure de demande d'asile fondée sur l'OSIEGCS pose certains problèmes principalement liés à :

- L'absence de reconnaissance explicite des demandes d'asile fondées sur l'OSIEGCS dans les textes de loi ;
- L'évaluation des situations de risque et de vulnérabilité que fuient les demandeur-euse-s d'asile ;
- La preuve de leur orientation sexuelle, le cas échéant, lors de l'audition au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) et durant tout le processus ;
- Des capacités d'hébergement insuffisantes pour accueillir dignement tou-te-s les demandeur-euse-s.

Notons que, les principes de Yogyakarta ont évolué, de même que la compréhension des violations des droits humains subies par les personnes « *d'orientations sexuelles et d'identités de genre diverses* ». Ainsi, une modification a été apportée au principe 23, ajoutant notamment la « *mise à disposition des agents impliqués dans le processus de détermination du statut de réfugié, et à ceux gérant les conditions d'accueil, des protocoles et lignes directrices et offrir une formation à la fois sensible et culturellement appropriée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles* ». De même façon, un deuxième ajout spécifie le « *développement et la mise en œuvre des protocoles et lignes directrices sur l'évaluation de la crédibilité en matière d'établissement de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression de genre ou des caractéristiques sexuelles d'une personne requérant l'asile, et assurer que de telles évaluations soient élaborées d'une manière sensible et objective, et ne soit pas influencé par des stéréotypes et des biais culturels* ». ([Relatives au droit de demander l'asile \(Principe 23\) - Yogyakartaprinciples.org](#))



Malgré cette reconnaissance officielle, dans les faits, l'OSIEGCS reste criminalisée dans de nombreux pays, et les demandeur·euse·s d'asile et réfugié·e·s LGBTQIA+ discriminé·e·s dans de nombreux autres...

b) Quel est l'état de criminalisation de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression de genre et des caractéristiques sexuelles (OSIEGCS) dans le monde ?

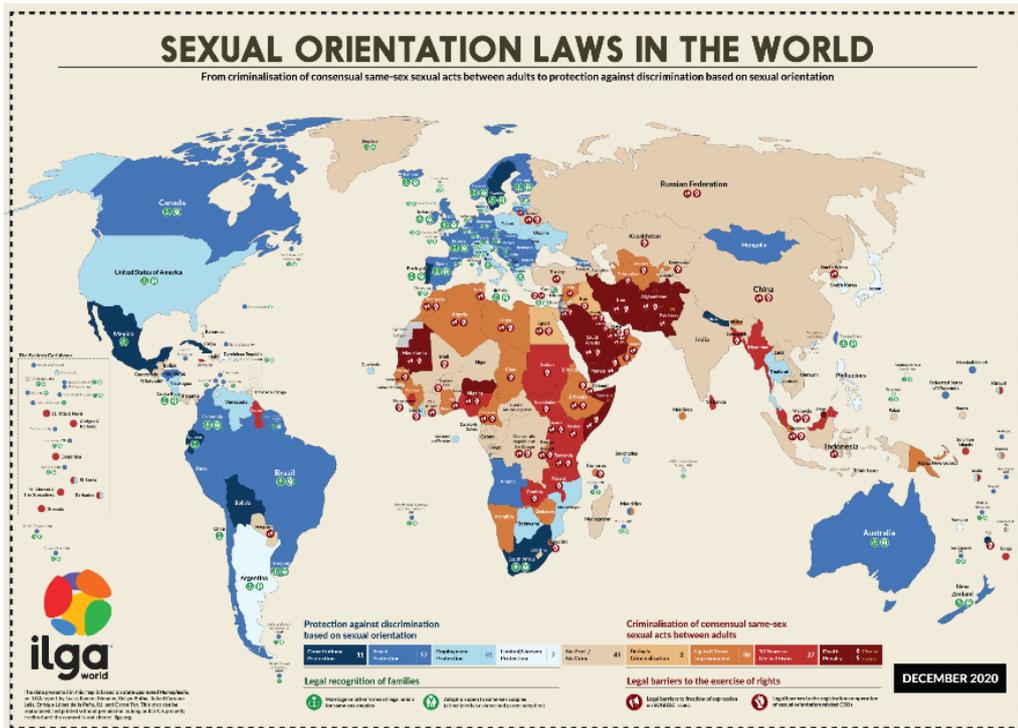
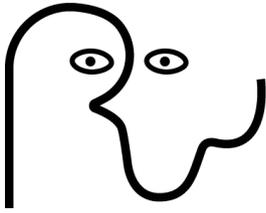
Les chiffres parlent plus que les mots... Et parce que la criminalisation de l'OSIEGCS est une réalité :

*« En résumé, nous pouvons donc conclure qu'il existe actuellement **67 États membres des Nations Unies** ayant des dispositions criminalisant les comportements homosexuels consensuels, et **deux autres États membres des Nations Unies** ayant une criminalisation de facto. En outre, il existe **une juridiction non indépendante** qui criminalise l'activité sexuelle entre personnes de même sexe (les îles Cook).*

*Parmi les pays qui criminalisent, nous avons la pleine certitude juridique que la peine de mort est la sanction légalement prescrite pour les actes sexuels consensuels entre personnes de même sexe dans **six États membres des Nations Unies**, à savoir : Brunei, Iran, Mauritanie, Nigeria (12 États du Nord uniquement), Arabie saoudite et Yémen.*

*Il y a également **cinq autres États membres des Nations Unies** où certaines sources indiquent que la peine de mort peut être imposée pour un comportement homosexuel consenti, mais où la certitude juridique est moindre en la matière. Ces pays sont : l'Afghanistan, le Pakistan, le Qatar, la Somalie (y compris le Somaliland) et les Émirats arabes unis.*

*[...] En décembre 2020, ILGA World a pu repérer au moins **42 États membres des Nations Unies** où il existe des obstacles juridiques à la liberté d'expression sur les questions liées à la diversité sexuelle et de genre. » ([State-Sponsored Homophobia report | ILGA](#), p.25).*



Pour visualiser : <https://ilga.org/maps-sexual-orientation-laws>

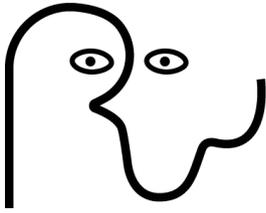
Le rapport annuel de 2022 de l'ILGA est très clair :

« D'une part, **la rhétorique anti-LGBTI** des politiciens et autres dirigeants a fortement augmenté en 2021, ce qui **a alimenté une vague de violence**, avec des crimes de haine anti-LGBTI signalés dans tous les pays cette année, d'autre part, la réponse à cette situation a été **une détermination alliée** dans de nombreux pays, et au niveau européen, **à lutter contre la haine et l'exclusion** des personnes LGBTI.

[...] La majorité des États n'ont pas répondu aux besoins des communautés LGBTI pendant la pandémie et les organisations de la société civile ont continué à combler les lacunes cette année, en fournissant de la nourriture, des abris et un accès aux tests médicaux, et en répondant à une énorme demande de soutien en matière de santé mentale.

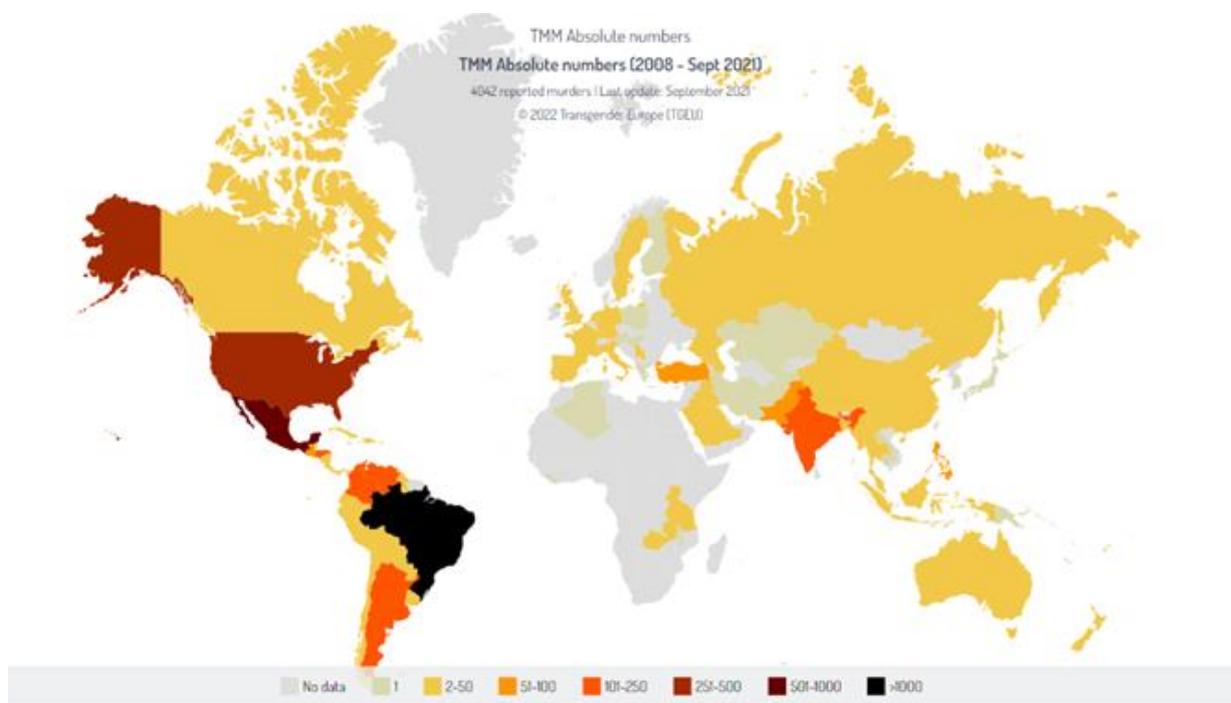
[...] **La situation des demandeurs d'asile LGBTI**, par exemple, est presque invariablement marquée par **des difficultés et des injustices spécifiques**, bien que certains pays soient bien placés dans le classement des changements législatifs positifs.

[...] **Les rhétoriques anti-genre et anti-transsexuelle** sont restées répandues, fortes et constantes, **ciblant très souvent les jeunes en particulier.**» ([full annual review.pdf \(ilga-europe.org\)](#), p.7).

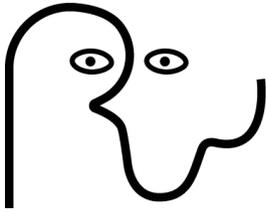


Si de manière globale, la situation juridique des personnes LGBTQIA+ s'est améliorée, il existe encore des régions du monde où ces personnes connaissent des violences et des discriminations du fait de leur OSIEGCS. Dans de nombreux cas, il suffit qu'un individu soit perçu comme homosexuel pour mettre en danger sa situation juridique. D'après l'ONU : « *Des actes de violence homophobe et transphobe ont été enregistrés dans tous les pays. Il peut s'agir de violence physique (notamment meurtres, passages à tabac, enlèvements, viols et agressions sexuelles) ou de violence psychologique (notamment menaces, coercition et privation arbitraire de liberté). Ces agressions constituent une forme de violence fondée sur le genre, motivée par le désir de punir ceux qui sont perçus comme remettant en cause les normes relatives au genre* » (UN Human Rights Office (ohchr.org)).

Par ailleurs, il est intéressant de comparer la carte de l'ILGA aux données transmises par *Transrespect vs Transphobia* car, là où la carte de l'ILGA montre les protections et discriminations à l'encontre des personnes LGBTQIA+ dans le monde, les données de *Transrespect vs Transphobia* montrent plus en détail le nombre de personnes transgenres tuées dans le monde. Ces deux sources sont donc complémentaires puisqu'elles permettent d'avoir une vision encore plus globale de la réalité des personnes LGBTQIA+.



Pour visualiser : [TMM Absolute numbers - TvT\(transrespect.org\)](https://transrespect.org)



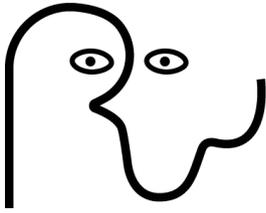
Cependant, la carte de *Transrespect vs Transphobia* montre deux difficultés dans son interprétation étant donné que beaucoup de pays, notamment en Afrique, ne présentent pas de données à analyser. De plus, l'analyse des données se fonde sur les discriminations visibles dans les pays, ainsi, il est difficile d'analyser les pays où il n'y a pas, ou peu, de visibilité des persécutions vécues par les personnes LGBTQIA+.

Néanmoins, en analysant les données de 2021, on constate que c'est l'année la plus meurtrière pour les personnes transgenres et diversifiées de genres, notamment avec 375 meurtres enregistrés entre le 1er octobre 2020 et le 30 septembre 2021. Cela représente une augmentation de 7% par rapport à l'année 2020. De plus, les données montrent une tendance inquiétante concernant les liens entre la misogynie, le racisme, la xénophobie et la haine envers les travailleur-euse-s du sexe, ces personnes étant en majorité des femmes de couleur noire et migrantes, et des travailleur-euse-s du sexe transgenres.

Depuis des décennies, l'Europe est vue comme une terre d'accueil pour les demandeur-euse-s d'asile. Cependant, les demandes concernant certains pays désignés comme « sûrs » seront considérées comme infondées ou moins susceptibles d'aboutir. Un pays désigné comme « sûr » *« implique que la situation des droits humains y est considérée comme satisfaisante et régie par l'État de droit, et que les individus n'y subissent pas de persécutions »* (European Association for the defence of Human Rights [AEDH], International Federation for Human Rights [FIDH] and Euromed Rights (2016), p.2.). La notion de pays « sûr » pour les personnes LGBTQIA+, parce qu'elles y seraient protégées juridiquement, est problématique.

En effet, cette notion pose ici problème puisque la spécificité des persécutions liées à l'OSIEGCS fait qu'un pays considéré comme sûr pour n'importe quel autre motif de persécution ne le sera pas lorsqu'on parle d'OSIEGCS. De plus, certains pays sont « officiellement » considérés comme « sûrs », car l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre ne sont pas pénalisées et/ou criminalisées dans les lois du pays, bien qu'en pratique il soit socialement et/ou culturellement interdit de témoigner une OSIEGCS qui diffère des normes et de mœurs.

La situation au Honduras est un bon exemple puisque même si l'activité sexuelle entre personnes du même sexe est légale, les couples homosexuels font face à des problèmes légaux que ne rencontre pas le reste de la population. En effet, aucune législation ne prend en compte les discriminations ou les mauvais traitements infligés en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. C'est pourquoi de nombreuses personnes LGBTQIA+ victimes de viols, de maltraitements et/ou de menaces préfèrent l'exil dans d'autres pays. **La perception sociale est donc une notion importante à prendre en compte puisqu'elle peut fortement changer la vision d'une société envers un groupe cible, dans ce cas-ci, les personnes LGBTQIA+.**



En 1991, le HCR a émis un avertissement sur cette situation : « *Appliquer la notion de “pays sûr” au pays d’origine revient à empêcher automatiquement les nationaux de pays considérés comme sûrs d’obtenir l’asile ou le statut de réfugié dans les pays d’accueil, ou tout au moins, à considérer leur demande avec la présomption qu’ils n’ont pas droit au statut de réfugié, présomption qu’il leur appartient, non sans difficultés, de lever* » (Office of the United Nations High Commissioner for Refugees, EC/SCP/68, 26 July 1991.). Tous ces éléments rassemblés montrent à quel point la réalité des personnes LGBTQIA+ peut être difficile et traumatisante, expliquant en partie pourquoi ces personnes préfèrent l’exil dans un pays parfois inconnu, au fait de continuer à vivre dans leur pays d’origine. C’est pourquoi dans cette situation nous pouvons parler de migration forcée étant donné que les personnes LGBTQIA+ doivent partir dans un but de survie et dans l’espoir de voir leurs conditions de vie s’améliorer, et non dans le cadre d’une migration volontaire ou économique.

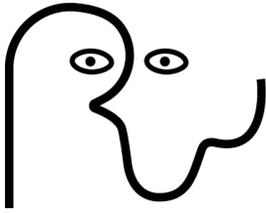
2. Quelques éléments théoriques

Différents concepts seront abordés tout au long de ce guide. Ils permettent une meilleure compréhension des problématiques liées aux demandeur·euse·s d’asile LGBTQIA+. Ces outils seront illustrés par la pratique et l’expérience de terrain dans les chapitres suivants.

a) Intersectionnalité et assemblage

En 1989, Kimberlé Crenshaw, une militante afroféministe, développe le terme de l’intersectionnalité pour rendre visibles les violences et discriminations – entre autres liées à la race sociale et au genre - subies par les femmes noires aux États-Unis. Son auteur définit l’intersectionnalité comme « le phénomène par lequel chaque individu souffre d’oppressions ou détient des privilèges en fonction de son appartenance à de multiples catégories sociales ». L’intersectionnalité, en bref, montre comment différentes catégories sociales génèrent des oppressions et des privilèges très différents lorsqu’elles se croisent. Crenshaw distingue notamment l’intersectionnalité politique de l’intersectionnalité structurelle.

- L’intersectionnalité politique constitue une marginalisation de la réalité. Lorsque les féministes noires se sont engagées pour défendre leurs droits, elles n’ont été considérées ni par les féministes blanches ni par les hommes noirs. Elles ont été mises au second plan des luttes féministes, et ont donc été victimes de racisme ; et elles ont été mises au second plan des luttes antiracistes parce que femmes. Ainsi, l’intersectionnalité politique vise la convergence des luttes.
- L’intersectionnalité structurelle est une expérience de la réalité. Le racisme et le sexisme sont présents dans les structures institutionnelles et sociales de la société et jouent directement sur le quotidien des femmes noires.



Utilisée selon une approche transversale, l'intersectionnalité devient un cadre de compréhension de phénomènes de société, et permet de mettre en place des actions concrètes pour lutter contre les violences et discriminations structurellement ancrées dans nos sociétés.

Cette approche nous permettrait donc d'apprécier des éléments que nous ignorons à première vue, et montre également que, si une personne est immergée dans un grand nombre d'identités opprimées, celles-ci finiront par provoquer des oppressions qui génèrent une nouvelle réalité, et non la somme des oppressions. **1 plus 1 ne font pas simplement 2, mais 3.**

Par exemple, marginalisé-e-s, les demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ sont doublement discriminé-e-s et violenté-e-s, car iels se situent à l'intersectionnalité de plusieurs facteurs de discriminations, entre autres l'origine ethnique et l'OSIEGCS (mais aussi, la religion, la classe sociale, etc.). Autrement dit, les demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ sont discriminé-e-s parce que demandeur-euse-s d'asile, parce qu'appartenant aux communautés LGBTQIA+, et parce que demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+.

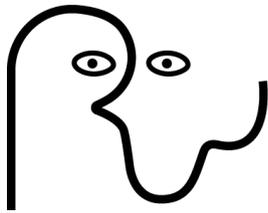
C'est ici que les assemblages entrent en jeu.

L'assemblage est caractérisé par l'événement (il répond aux questions de comment, où et quand) plutôt que par l'essence (ce qu'il est). Au lieu d'une entité organique essentiellement distincte des autres, les assemblages sont caractérisés par des aspects contingents. Une lecture en termes d'assemblage suppose que les positions sociales sont un processus au sein d'un réseau d'événements sociaux et historiques, et que la stabilité apparente d'une certaine position sociale est le résultat d'un accident, d'un événement (Deleuze et Guattari 10) ; une perspective qui nous permet de penser en dehors des logiques identitaires essentialistes (Nail 21-37).

Il est important de noter que l'intersectionnalité considère ces aspects statiques et invariants (race, sexe, handicap...) tandis que les assemblages se concentrent sur les catégories contextuellement saillantes comme résultat d'une rencontre particulière et temporairement mutable. De plus, il est essentiel de souligner que le croisement de nos identités peut changer en fonction du temps et du contexte.

Par conséquent, travailler selon une perspective intersectionnelle et considérer la théorie des assemblages permet notamment de :

- Comprendre l'imbrication des différents systèmes d'oppression ;
- Visibiliser les schémas de subordination, qui ne sont pas nécessairement intentionnels, mais plutôt un poids aggravant une situation donnée ;



- Comprendre la place particulière qu'occupent certains groupes/individus dans la société ;
- Prendre en compte des besoins spécifiques ;
- Mieux comprendre des réalités invisibilisées pour y répondre ;
- Faire dialoguer ;
- Proposer des solutions ciblées.

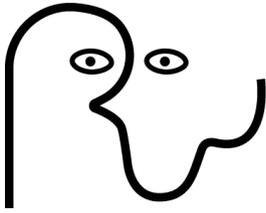
b) Interculturalité, identités multiples, religions et eurocentrisme

En 1997, Carlos Giménez Romero, un professeur et chercheur à la faculté de Lettre et Philosophie de Madrid, a défini l'interculturalité comme étant « *la promotion systématique et progressive, à partir de l'État et de la société civile, d'espaces et de processus d'interaction positive qui ouvrent et généralisent des relations de confiance, de reconnaissance mutuelle, de communication effective, de dialogue et de débat, d'apprentissage et d'échange, de régulation pacifique des conflits, de coopération et de coexistence* ».

Ainsi, l'interculturalité est vue comme un processus de communication et d'interaction entre des personnes ou des groupes ayant des identités spécifiques. Dans ce processus, les idées et les actions d'un individu, ou d'un groupe, ne peuvent être supérieures aux autres. L'objectif étant de favoriser à tout moment le dialogue, l'accord, la coexistence et donc l'intégration. Les relations interculturelles sont établies sur le respect de la diversité et l'enrichissement mutuel. Néanmoins, les conflits peuvent aussi faire partie de ce mécanisme. Mais ceux-ci peuvent être résolus dans le respect, le dialogue, l'écoute mutuelle, la création de contextes d'horizontalité dans la communication, l'accès équitable et favorable aux informations pertinentes et dans la recherche de concertation et de synergie.

L'apport de l'interculturalité se situe dans l'importance qu'elle porte sur le champ d'interaction entre des individus ou des groupes culturellement différenciés. De plus, le cœur de la nouveauté interculturaliste met l'accent sur ce que devraient être les relations interculturelles, au-delà du fait qu'elles doivent être des relations non discriminatoires, basées sur le respect et la tolérance. Sa principale contribution est de voir comment construire l'unité dans la diversité.

Par ailleurs, de la notion de pensée pluraliste en découle également le concept d'identité multiple. En effet, aujourd'hui, l'identité d'une personne est constituée d'une foule d'éléments tels qu'une nationalité, l'appartenance à une religion, à une institution, à une communauté ayant les mêmes passions ou encore les mêmes préférences sexuelles. Ainsi, les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ s'inscrivent parfaitement dans cette notion d'identité multiple puisqu'ils peuvent s'identifier à plusieurs éléments d'appartenances.



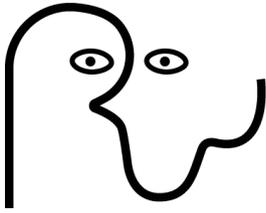
De ces éléments d'appartenances, nous pouvons mettre l'accent sur la religion, facteur commun des identités multiples et de l'interculturalité. Actuellement, de nombreuses religions – du moins l'interprétation qu'il est fait de ces religions – condamnent l'homosexualité.

Concernant les personnes transgenres, celles-ci sont perçues différemment par chaque religion. En effet, selon leurs croyances, les religions peuvent accepter ou non les personnes transgenres. Par exemple, les personnes de confession Juifs Progressistes, Hindous et les religions africaines sont ouvertes aux personnes transgenres. Dans d'autres pratiques religieuses, des politiques discriminatoires peuvent être instaurées afin de diffuser leurs croyances à ce sujet.

Néanmoins, il existe dans chaque religion des institutions religieuses, des individus, des intellectuelles et des associations plus progressistes et plus ouvert·e·s sur la question de l'homosexualité. Des croyant·e·s LGBTQIA+ se retrouvent pour pratiquer leur religion ensemble et pour tenter de faire évoluer les mœurs.

L'interculturalité est d'autant plus importante que nous avons une tendance à adopter un comportement eurocentriste⁴ lorsqu'il s'agit d'OSIEGCS. En outre, les Principes directeurs n°9 mettent en avant que le parcours du ou de la demandeur·euse d'asile LGBTQIA+ peut être influencé par une multitude de facteurs comme « *l'environnement culturel, économique, familial, politique, religieux et social* », et que l'OSIEGCS exprimé ne correspondra pas forcément aux idées que l'on s'en fait dans le pays d'accueil. Selon ces Principes directeurs, il est important que les procédures législatives qui encadrent la demande d'asile, et donc les auditions, ne se fondent pas sur une « *compréhension superficielle* » ou sur des « *hypothèses erronées, culturellement inappropriées ou stéréotypées* » du parcours de vie des demandeur·euse·s d'asile et de leur OSIEGCS (I. Introduction, paragraphe 4). En effet, les catégories occidentales « LGBTQIA+ » ne correspondent pas à toutes les réalités. L'origine, la culture, les traditions ou encore la religion peuvent influencer la perception et l'expérience du spectre LGBTQIA+.

⁴ L'eurocentrisme est une forme d'ethnocentrisme qui vise à lire l'histoire et les sociétés au prisme de notre culture européenne et occidentale.



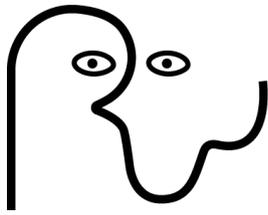
Selon MacArthur, « *même des termes apparemment inclusifs comme “orientation sexuelle” ou “identité de genre” semblent ignorer les personnes dont le comportement ne reflète pas nécessairement l’identité, comme “les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes”, mais qui ne s’identifient pas comme “gays”* » (Correa, S., Petchesky, R. and Parker, R., *Sexuality, Health and Human Rights*, Cambridge University Press, 2008. Cited by MacArthur, G. (2015), p.28.). La compréhension de l’OSIEGCS dans les textes de loi est profondément eurocentrée et lue au prisme des traditions occidentales.

Ainsi, lors d’auditions, pour prouver leur OSIEGCS, les demandeur-euse-s d’asile doivent présenter des faits objectivables, parfois quantifiables. Iels doivent dénoncer leur entourage, s’adapter aux normes de l’homosexualité occidentale, iels doivent parler de leur vie la plus intime, en dire assez mais pas trop pour que l’administration ne pense pas qu’iels mentent. De fait, en termes de construction identitaire, la notion de « prouver » son OSIEGCS est questionnable. Si la personne découvre son homosexualité à un âge avancé, si elle a eu des relations hétérosexuelles, si elle a des enfants, si elle n’a pas fait son « *coming out* » (concept par ailleurs très occidental) ... Cela manque de crédibilité aux yeux de l’administration.

De plus, il est nécessaire de noter et de préciser qu’il n’existe pas spécialement de traduction facile des OSIEGCS dans toutes les langues.

En somme, nous comprenons que l’interculturalité implique :

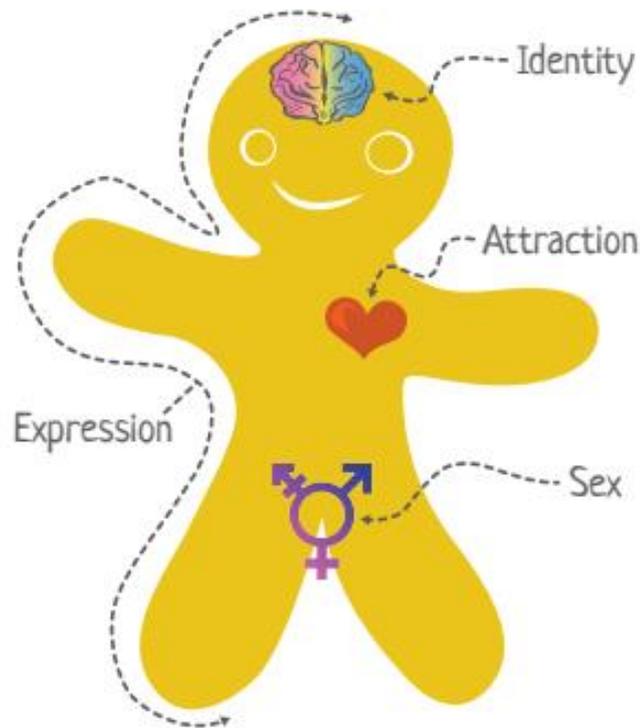
- Reconnaître l’existence de liens, de valeurs et de points communs entre différentes cultures ;
- Reconnaître que les cultures ont besoin les unes des autres et sont interdépendantes, se développant dans l’interaction et le changement ;
- Examiner de manière critique les valeurs et les anti-valeurs de notre propre culture ;
- Rechercher les points de convergence et les intérêts communs qui peuvent construire l’unité dans la diversité ;
- Avoir la volonté et l’envie d’apprendre des autres personnes et groupes culturels ;
- Surmonter l’eurocentrisme, en dialoguant et en discutant des traits culturels qui nous intéressent ou nous touchent ;
- Encourager le respect actif des autres.



II. Focus sur les personnes LGBTQIA+

1. Qu'est-ce que l'OSIEGCS ?

The Genderbread Person v4 *by its pronounced METROsexual creator*



⊖ means a lack of what's on the right side

Gender Identity

Woman-ness

Man-ness

Gender Expression

Femininity

Masculinity

Anatomical Sex

Female-ness

Male-ness

Identity ≠ Expression ≠ Sex
Gender ≠ Sexual Orientation

Sex Assigned At Birth
 Female Intersex Male

Sexually Attracted to... and/or (a/o)

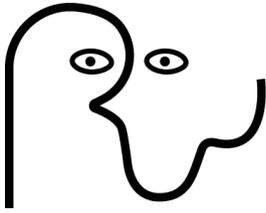
Women a/o Feminine a/o Female People

Men a/o Masculine a/o Male People

Romantically Attracted to...

Women a/o Feminine a/o Female People

Men a/o Masculine a/o Male People



Le terme OSIG est le plus couramment utilisé mais dans le but d'inclure un maximum de personnes, nous utiliserons dans ce guide le terme OSIEGCS.

Les notions qui sont évoquées dans cette partie étant en constante révision et questionnements, il est important de se tenir informé-e des évolutions potentielles. Enfin, même si nous tâchons d'expliquer ces concepts, il est primordial de laisser avant tout les personnes se définir elles-mêmes. En effet, il est essentiel de ne pas assumer de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre d'une autre personne.

OSIG : Orientation Sexuelle et Identité de Genre

ou

OSIEGCS : Orientation Sexuelle, Identité de Genre, Expression de Genre et Caractéristiques Sexuelles

Orientation sexuelle ? L'orientation sexuelle est la capacité d'un individu à ressentir une profonde attirance émotionnelle et/ou affective et/ou physique et/ou sexuelle envers d'autres individus, d'un genre ou de plusieurs genres et à avoir des relations intimes et/ou sexuelles avec ces individus.

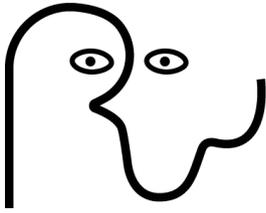
Parmi les orientations sexuelles, on retrouve :

- Hétérosexualité = l'attirance physique et sexuelle pour une personne de genre différent ;
- Homosexualité = l'attirance physique et sexuelle pour une personne du même genre ;
- Bisexualité = l'attirance physique et sexuelle pour une personne du même genre ou de genre différent ;
- Pansexualité = l'attirance sentimentale ou sexuelle pour un individu, qu'importe son sexe ou son genre ;
- Asexualité = l'absence d'attirance physique et sexuelle pour toute personne, du même genre ou de genre différent.

Les orientations sexuelles sont représentées par les lettres L, G, B et A dans LGBTQIA+.

Genre ? Le genre est une construction socioculturelle et pas une donnée naturelle. En fonction du sexe assigné à la naissance, on attend des individus qu'ils jouent un rôle, aient un comportement bien déterminé, participent à des activités bien définies.

Et cela, en vertu de normes exclusivement binaires, comme pour les caractéristiques sexuelles, à savoir homme et femme.



Identité de genre ? L'identité de genre d'un individu fait référence au genre auquel cet individu s'identifie, ce genre pouvant être différent du genre qui lui a été assigné à la naissance. La plupart des individus s'identifient au genre qui leur a été assigné à la naissance. Mais d'autres s'identifient à un autre genre ou encore ne s'identifient pas à un genre particulier.

Parmi les identités de genre, on retrouve :

- Cisgenre = personne dont l'identité de genre correspond au genre qui lui a été assigné à la naissance ;
- Transgenre = personne dont l'identité de genre diffère du genre qui lui a été assigné à la naissance ;
- Non binaire = personne dont l'identité de genre ne s'inscrit pas dans la norme binaire homme-femme. Parce que son identité de genre est différente de celle d'homme ou femme, ou parce qu'elle s'identifie à deux genres (bigenre), voire plus (pan/multigenre), ou parce qu'elle ne s'identifie à aucun genre (agenre) ;
- Gender fluid = personne qui ne se revendique pas comme appartenant à un genre défini, son genre pouvant varier au fil du temps.

Les identités de genres sont représentées par la lettre T et le + dans LGBTQIA+.

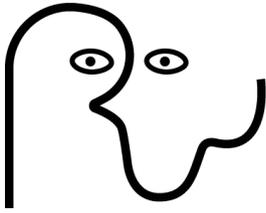
Expression de genre ? C'est la manière dont les individus expriment leur identité de genre. On parle ici d'expression féminine, masculine, androgyne, queer/non-binaire... Néanmoins, de manière occasionnelle ou temporaire, l'expression de genre peut englober des formes d'expression qui ne correspondent pas à l'identité de genre. On parle alors de drag queens ou de drag kings.

Caractéristiques sexuelles ? Ce sont les caractéristiques physiques de chaque individu liées au sexe, c'est-à-dire les organes génitaux mais également les chromosomes, les gonades, les hormones sexuelles et les caractéristiques physiques secondaires qui apparaissent à la puberté.

Parmi les caractéristiques sexuelles, on retrouve :

- Dyadique : personne née avec des caractéristiques sexuelles que l'on peut clairement identifier en « mâle » ou « femelle » ;
- Intersexe : personne née avec des caractéristiques sexuelles biologiques naturelles différentes aux normes socioculturellement établies de masculinité et féminité. Ces caractéristiques de variations sexuelles peuvent être des différences au niveau des organes génitaux, des chromosomes, des gonades, des hormones sexuelles et des caractéristiques physiques secondaires qui apparaissent à la puberté. Il existe plus de 40 variations intersexes qui concernent près de 2% de la population mondiale.

Et donc les caractéristiques sexuelles sont représentées par la lettre I dans LGBTQIA+.



Il reste la lettre Q, pour Queer. Qui se dit de toute personne dont le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre est considérée comme non traditionnel, et donc qui rompt avec l'hétéronormativité. Queer englobe au final toutes les lettres de LGBTQIA+. C'est un terme qui était considéré comme une insulte en anglais (« bizarre », « étrange »), mais que les personnes concernées se sont réapproprié (« la culture queer »).

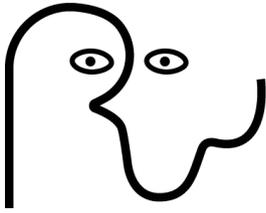
Il est nécessaire de préciser qu'ici sont listées les lettres principales relatives à l'expression LGBTQIA+. En effet, d'autres lettres, représentant d'autres orientations sexuelles et/ou identités de genres, existent également, et il est important de ne pas les oublier.

**« L'identité de genre parle de qui on est,
alors que l'orientation sexuelle parle de qui on aime. »⁵**

2. Vulnérabilité... et vulnérabilisation

« La situation des LGBT à Douala, c'est tellement, je sais pas comment expliquer. C'est chacun qui vit l'histoire différemment en fonction des familles, en fonction de son vécu, parce qu'il n'y a pas de communauté LGBT. [...] C'est des codes, des petits trucs qu'on essaie de créer, tu vois, des p'tits clubs restreints, 8, 6, 16 personnes, on se rencontre le dimanche et puis on se casse. [...] Le calvaire commence dans la famille. Parce que c'est quelque chose qui est vu comme pas normal et parfois avec les églises et les croyances, ce sont assimilés aux démons, aux mauvais esprits. [...] Ça commence avec des familles qui n'arrivent pas à comprendre, qui n'arrivent pas à accepter, que peut-être un mec soit efféminé ou ait de l'attirance pour un autre mec ou de voir deux nanas ensemble. [...] Ça commence là-bas, dans les familles et après, il y a le monde extérieur. [...] Moi, j'ai été agressé deux fois uniquement, deux fois, mais le ras-le-bol, j'en avais déjà au sein de ma famille. [...] J'ai reçu une claque et là j'ai eu le tympan complètement amoché.

⁵ Réfugié.es LGBTI - lesbiennes, gays, bisexuel.les, transgenres et intersexes – Guide pratique pour un accueil inclusif et égalitaire – page 6 – Asile LGBT Genève

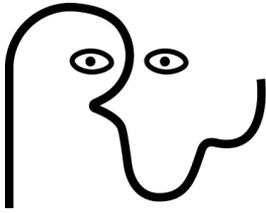


Je comprends pas bien avec cette oreille. Là, tu te retrouves face à ce genre de situation où tu peux pas porter plainte. Tu peux pas arriver dans un commissariat, un poste de police et dire que tu t'es fait agresser parce que tu vois. Tu te retrouves entre l'enclume et le marteau. J'en ai vécu deux situations mais le ras-le-bol, c'est au sein de familles qui comprennent pas, qui te voient comme une honte en fait. Même ta maman peut pas assumer. Peut pas assumer ça, c'est trop pour elle. ».⁶

Tout le monde a un OSIEGCS, mais certaines personnes sont discriminées et maltraitées parce qu'un ou plusieurs aspects de leur OSIEGCS ne sont pas semblables aux normes socioculturelles dominantes. En effet, les personnes LGBTQIA+ déplacées sont particulièrement exposées à la discrimination, aux abus et à la violence dans les pays d'origine, de transit et d'asile :

- Stigmatisation, pathologisation, abus et violence, y compris la violence fondée sur le genre, la traite à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail, la torture ou le meurtre commis par des acteurs étatiques, des milices, des gangs, des contrebandiers, des membres de la communauté et de la famille ou d'autres personnes déplacées ;
- Manque de protection de la part des forces de police et de sécurité, y compris celles qui gèrent l'accueil et l'hébergement collectif des personnes déplacées ;
- Discrimination grave et exclusion de l'accès aux services de santé appropriés, aux mesures de lutte contre les violences sexistes pour les survivant·e·s de cette violence, au logement, à l'éducation, aux activités récréatives, à l'emploi et aux autres services sociaux ;
- Extorsion, arrestation ou détention arbitraire, en particulier dans les pays qui criminalisent les relations homosexuelles consensuelles et interdisent le changement légal d'identité de genre ;
- Exclusion sociale et familiale, et/ou de la communauté ethnique, linguistique ou religieuse et d'autres mécanismes de soutien ;
- Difficultés à former des associations et à participer activement à la société en raison de la stigmatisation et de l'exclusion.

⁶ Témoignage d'un réfugié LGBTQIA+ originaire du Cameroun, recueilli par le Refuge Bruxelles.



a) Vulnérabilité(s)...

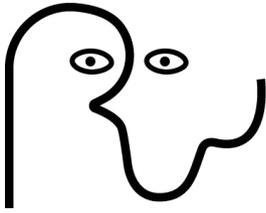
Lorsqu'on parle de vulnérabilité, il est essentiel d'être attentif aux besoins particuliers de profils spécifiques et de prendre en compte l'analyse intersectionnelle des expériences des personnes en quête de protection internationale ou des réfugié-e-s LGBTQIA+. Il est nécessaire de comprendre que les discriminations subies n'agissent pas de manière isolée, mais sont imbriquées de manière multidimensionnelle, atteignant de nouvelles identités et formes de discriminations.

« Le nombre croissant de demandes d'asile fondées sur des persécutions fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre dans différents pays devrait susciter un plus grand débat sur les multiples vulnérabilités auxquelles sont confrontés les demandeurs d'asile et les réfugiés LGBTI à toutes les étapes du cycle de déplacement, visant à définir des mesures concrètes pour garantir la reconnaissance, la protection et l'applicabilité des droits de ces personnes. »
(<https://www.acnur.org/fileadmin/Documentos/Publicaciones/2014/9872.pdf>)

La jurisprudence sur la vulnérabilité de la Cour européenne des droits de l'homme a progressé peu à peu dans l'identification des circonstances physiques, mentales ou sociales qui permettent d'identifier les besoins de protection spécifiques de certains groupes afin d'exercer leurs droits sur un pied d'égalité avec les autres demandeur-euse-s d'asile. C'est le cas des enfants réfugiés, des victimes de la traite et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou intersexuées (LGTBI+) (O.M. c. Hongrie, Arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 5/07/2016).

Le terme de personnes « vulnérables » ou « *nécessitant des garanties procédurales spéciales* » est utilisé à l'article 31.7. (b) de la directive sur la procédure d'asile de 2013 (refonte) pour indiquer les deux types de demandes qui peuvent être prioritaires : celles des « *personnes vulnérables ayant des besoins particuliers en matière d'accueil* » et celles des enfants non accompagnés.

Toutefois, la référence aux demandeur-euse-s d'asile ayant des besoins particuliers en matière d'accueil ne peut être comprise que par recoupement avec l'article 21 de la directive sur les conditions d'accueil de 2013 (refonte) qui énumère de manière non exhaustive les personnes suivantes : « *les mineurs, les mineurs non accompagnés, les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes enceintes, les familles monoparentales avec des enfants mineurs, les victimes de la traite des êtres humains, les personnes atteintes de maladies graves, les personnes souffrant de troubles mentaux et les personnes ayant subi des tortures, des viols ou d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle, comme les victimes de mutilations génitales féminines* »



Elle est également incluse dans l'article 15.3. (a) les personnes qui mènent les entretiens ont les compétences nécessaires pour « *pouvoir tenir compte des circonstances personnelles et générales entourant la demande, y compris les racines culturelles du demandeur, son sexe, son orientation sexuelle, son identité de genre ou sa vulnérabilité* ».

Malgré ces dispositions, le traitement des groupes vulnérables qui demandent l'asile dans l'Union européenne reste flou.

Plusieurs études analysées montrent que les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexuées (LGBTI) subissent des inégalités dans la prise en charge des services publics, notamment des discriminations dans les établissements de soins et des obstacles à l'accès à d'autres services. La stigmatisation et la discrimination, combinées au stress des minorités et aux normes culturelles et sociales qui privilégient l'hétérosexualité, le cisgenrisme, l'endosexisme⁷, et l'ethnocentrisme, sont quelques-unes des causes profondes qui contribuent à ces inégalités.

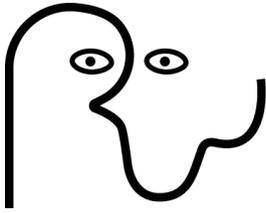
En ce qui concerne les besoins des personnes LGBTQIA+, et plus particulièrement des migrant·e·s et réfugié·e·s LGBTQIA+, le manque de sensibilisation et de connaissance des besoins uniques des personnes LGBTQIA+ en matière de santé et de soins de santé, ainsi que les attitudes non inclusives, ont été identifiés comme des facteurs contributifs possibles parmi les professionnels et les étudiants universitaires. (Bonamigo Gaspodini & Gomes de Jesus, 2020) (Valeria Donisia, 2019)

b) Les différents défis de protection pour les personnes LGBTQIA+ déplacées

Les enfants, adolescent·e·s et jeunes LGBTQIA+ :

Issu·e·s de familles, de contextes éducatifs et sociaux hostiles et sans soutien, iels peuvent vivre la découverte de leur identité de genre et/ou de leur orientation sexuelle comme un refoulement, une dissimulation et un sentiment de honte. Dans certains cas, cela peut les conduire à s'automutiler lorsqu'il n'y a pas de système de soutien en place. Le manque de reconnaissance positive et de validation sociale a de graves conséquences. Notons que les demandes d'asile ont tendance à mettre en avant la protection des mineur·e·s plutôt que les autres motifs de demandes d'asile existants, notamment basés sur l'OSIEGCS.

⁷ Idéologie qui soutient que les corps non intersexués sont sains, précieux et désirables et que les corps intersexués sont malformés et pathologiques et doivent être « corrigés » ou « normalisés ».



Les femmes lesbiennes :

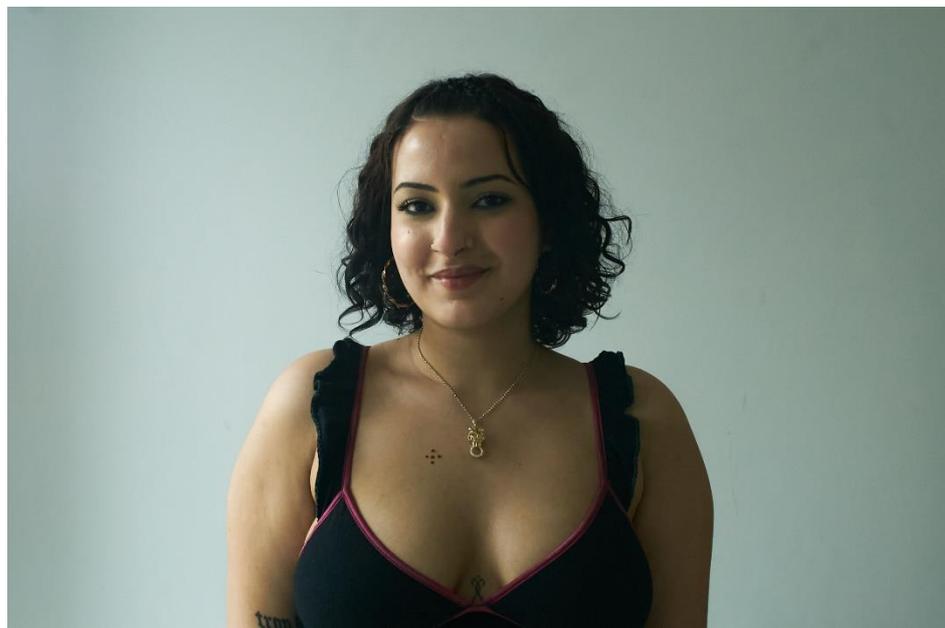
D'une manière générale, les femmes lesbiennes font face à un manque de visibilité dans toutes les sociétés, ce qui entraîne une moins bonne prise en charge, notamment médicale. Par exemple, les femmes lesbiennes vont moins chez le gynécologue que les femmes hétérosexuelles en raison d'une peur du jugement des professionnel-le-s de la santé. De plus, lors de leur arrivée dans le pays d'accueil, elles font rarement l'objet de dépistage des maladies/infections sexuellement transmissibles (M/IST) dont elles peuvent être atteintes.

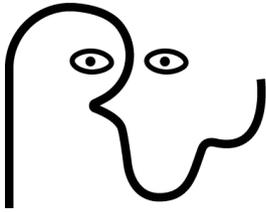
Elles peuvent également subir des persécutions fondées sur leur identité de genre, leur expression de genre et leur orientation sexuelle, et craindre de porter plainte. Elles peuvent être plus exposées aux crimes d'honneur et aux « viols correctifs », y compris par des membres de la famille et de la communauté. Elles peuvent également avoir été contraintes à des mariages hétérosexuels, et avoir donné naissance à un ou plusieurs enfants. Le fait d'avoir des enfants peut nuire à la demande d'asile fondée sur l'OSIEGCS, car lors de l'audition cela peut être vu comme un mensonge quant à leur orientation sexuelle.

Les hommes gays :

Les hommes gays ont tendance à avoir plus de mobilité, de visibilité et de validation sociale, menant ainsi une vie publique. Par conséquent, ils sont souvent confrontés à des risques plus immédiats d'atteinte à leur intégrité physique en raison de leur orientation sexuelle réelle ou perçue. De plus, en raison des stéréotypes de genre ou par crainte des forces de l'ordre, ils peuvent être réticents à révéler aux autorités des violences sexistes ou avoir des difficultés à demander de l'aide aux prestataires de services lorsqu'ils sont victimes de telles violences.

Dans certains pays, les hommes gays accusés d'avoir eu des relations sexuelles avec des personnes du même sexe peuvent être soumis à des examens anaux forcés. Certains ont également été contraints de se marier avec des femmes, et peuvent avoir eu un ou plusieurs enfants. À nouveau, le fait d'être père peut les pénaliser lors de l'audition.





Les personnes bisexuelles :

La bisexualité reste mal comprise dans de nombreux pays. Par ailleurs, les personnes bisexuelles sont souvent victimes de discriminations qui se manifestent notamment par des moqueries, de la décredibilisation et/ou des insultes. Il existe également de fausses croyances concernant la bisexualité, notamment que celle-ci serait anormale ou que les personnes bisexuelles auraient un besoin sexuel supérieur à la « norme ».

Les personnes bisexuelles considèrent que leur orientation sexuelle est flexible et en constante évolution, ce qui donne l'impression erronée que leur sexualité est une question de choix et non d'identité, et qu'elles utilisent leur orientation sexuelle de manière opportuniste. De plus, elles peuvent également être victimes de discrimination de la part d'autres personnes ayant une orientation sexuelle sortant de la norme hétérosexuelle. Ces types de comportements affectent négativement le bien-être mental et émotionnel des personnes bisexuelles, tout particulièrement les jeunes qui ont un taux de dépression et de tentatives de suicide plus élevé que les personnes hétérosexuelles et homosexuelles.

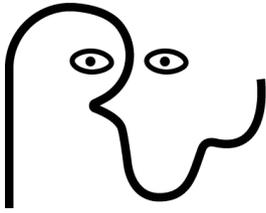
Les personnes transgenres :

Les personnes transgenres sont particulièrement incomprises et gravement marginalisées, même par d'autres personnes dont l'OSIEGCS diffère de la norme hétérosexuelle.

Leur identité et leur expression de genre peuvent ne pas correspondre à leur apparence physique et au sexe qui leur ont été assignés à la naissance et qui figurent sur leurs documents d'identité officiels, ce qui peut les conduire à être mal orienté-e-s, tant par les autorités étatiques que par les acteurs humanitaires. Iels peuvent être accusé-e-s d'usurpation d'identité. De plus, iels sont souvent rejeté-e-s par les membres de leur famille et de leur communauté.

Iels sont fréquemment victimes d'abus et de discriminations de la part des autorités étatiques, de violences sexistes perpétrées par des acteurs étatiques et non étatiques, notamment de viols, d'abus sexuels, d'agressions physiques et même de meurtres. Iels sont exclu-e-s de l'accès à l'éducation, au logement et aux services de soutien, ce qui peut être vécu comme un déni de ressources, d'opportunités ou de services. En outre, iels peuvent rencontrer des difficultés pour accéder au matériel et au soutien nécessaires pour répondre à leurs besoins médicaux, comme les thérapies hormonales et le soutien en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs pour les hommes transgenres qui ont leurs règles ou sont enceints.

Les personnes transgenres peuvent aussi devoir se prostituer pour satisfaire leurs besoins fondamentaux.



À leur arrivée dans le pays d'accueil, les autorités, le personnel humanitaire et les prestataires de services ne comprennent pas toujours les besoins spécifiques des personnes transgenres, y compris la nécessité de respecter le nom et les pronoms qu'ils ont choisis.

Les personnes intersexes :

De manière générale, les personnes intersexes font face à plus de discriminations dans leur quotidien, en comparaison aux autres personnes issues des communautés LGBTQIA+. De plus, les personnes intersexes peuvent subir des interventions chirurgicales modifiant leurs caractéristiques sexuelles sans avoir donné leur consentement, ou celui de leurs parents. Ainsi, des enfants intersexes risquent d'être soumis à des opérations chirurgicales précoces, inutiles, nuisibles et irréversibles, sans justification médicale, pour « corriger » leur anatomie. Ces opérations peuvent avoir une série d'effets graves et négatifs à long terme sur la santé physique et psychologique de l'enfant, y compris la stérilisation.

Les Nations Unies considèrent les interventions chirurgicales et les traitements inutiles pour les personnes intersexes comme des violations des droits humains. De plus, un certain nombre d'États et d'organismes de défense des droits fondamentaux ont également appelé à mettre fin aux opérations et aux traitements inutiles.

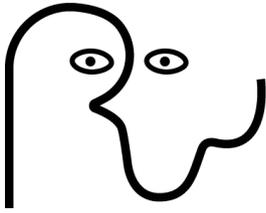
Des cas d'infanticides ainsi que de mauvais traitements infligés aux membres de la famille d'une personne intersexe ont été signalés dans des régions comprenant, sans s'y limiter, l'Afrique subsaharienne, l'Amérique du Sud et l'Asie du Sud-Est.

Les personnes intersexes peuvent être victimes d'exclusions et de persécutions, même de la part d'autres personnes LGBTQIA+, parce qu'elles sont considérées comme handicapées physiquement ou non conformes au genre en raison de leur anatomie sexuelle atypique et de leurs caractéristiques sexuelles secondaires, rendant leur intégration dans les communautés LGBTQIA+ dans les pays d'accueil parfois difficile.

Les personnes pansexuelles :

Les personnes pansexuelles font couramment face à des discriminations majoritairement dues à une méconnaissance de cette orientation sexuelle par les sociétés. Par exemple, elles sont parfois perçues comme étant bisexuelles alors qu'il s'agit bien de deux orientations sexuelles différentes.

De plus, elles peuvent être persécutées en raison de leur capacité réelle ou perçue à éprouver une attirance émotionnelle, affective et sexuelle pour des individus du même genre ou de genres différents, ainsi qu'une intimité avec eux. Par exemple, elles peuvent être ciblées parce qu'elles sont perçues comme ayant une relation intime avec une personne transgenre, quelle que soit leur propre identité de genre.



Les demandeur·euse·s d'asile pansexuel·le·s sont moins visibles en comparaison aux autres OSIEGCS mais il est important de ne pas les oublier et de leur offrir les mêmes services et suivis psychologiques.

Les personnes asexuelles :

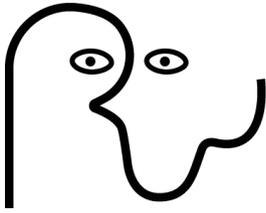
Les personnes asexuelles sont parfois confrontées à des attitudes ou des comportements discriminatoires, que ce soit au sein ou au-delà des communautés LGBTQIA+. Ces discriminations surviennent pour la majorité en raison d'une méconnaissance de l'asexualité, encore considérée par certain·e·s comme une maladie mentale. La croyance que les personnes asexuelles ne peuvent pas ressentir de l'amour persiste, par conséquent elles sont considérées comme anormales. Certaines personnes asexuelles ont par ailleurs été victimes de « viols correctifs », d'autres sont contraintes de s'engager dans une activité sexuelle et/ou de se marier contre leur gré, ou encore d'aller voir un médecin pour que leur asexualité soit « corrigée ».

Ayant été visibilisées depuis peu en tant qu'orientation sexuelle, les personnes asexuelles ont souvent moins de protection juridique que les personnes homosexuelles, lesbiennes et bisexuelles. Cela est également vrai pour les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+, qui lors d'auditions doivent prouver qu'il s'agit bien d'une orientation sexuelle et qu'ils sont bien asexuel·le·s.

c) L'invisibilité, une mauvaise stratégie de protection ?

En raison du tabou, de l'invisibilité et/ou de la criminalisation des questions liées à l'OSIEGCS dans leurs pays d'origine et de transit, de nombreux et nombreuses demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ ne s'identifient pas socialement et ouvertement comme tels lorsqu'ils arrivent dans leur pays d'accueil et choisissent de garder leur identité secrète. On peut alors parler de *passing* : un·e membre d'un groupe minoritaire ou opprimé « passe pour » membre du groupe majoritaire ou dominant. Dans ce contexte le groupe majoritaire serait les personnes hétérosexuelles cisgenres et le groupe minoritaire les personnes LGBTQIA+. Dans beaucoup de situations, le but du *passing* est d'assurer la sécurité et l'inclusion des membres du groupe minoritaire dans la société. Suivant leur pays d'origine, certaines personnes LGBTQIA+ préfèrent ne pas se rendre visibles afin d'entrer dans la « norme » et ainsi éviter de potentielles persécutions.

Aussi, en raison des différences culturelles, de nombreux et nombreuses demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ ignorent totalement qu'ils peuvent demander l'asile en raison de leur OSIEGCS et qu'ils peuvent demander de l'aide s'ils sont maltraité·e·s.



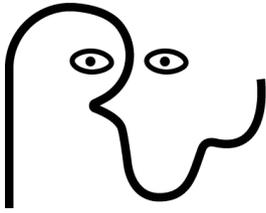
D'autres demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ ne s'identifient tout simplement pas comme tels lorsqu'ils arrivent dans leur pays d'accueil parce que les questions d'OSIEGCS sont taboues et non abordées dans leur pays d'origine, parce qu'il n'y a pas de communauté LGBTQIA+ dans leur pays d'origine, parce que les acronymes occidentaux comme LGBTQIA+ et les symboles comme le drapeau arc-en-ciel n'ont jamais franchi les frontières de leur pays d'origine. Ils sont littéralement incapables d'exprimer qui ils sont (identité de genre) ou qui ils aiment (orientation sexuelle). Or si les communautés LGBTQIA+ se rendent davantage visibles, de plus en plus de personnes pourront s'identifier à celles-ci, et donc avoir accès à de meilleurs renseignements pour les personnes voulant avoir des réponses sur des questions concernant leur identité de genre ou leur orientation sexuelle et ainsi éventuellement demander l'asile sur base de leur OSIEGCS.

Si se rendre invisible n'est pas une solution durable, le *passing* est parfois la seule manière qu'ont trouvée les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ pour se protéger, car même dans les pays d'accueil, les discriminations et violences peuvent continuer. Par exemple, les conditions dans lesquelles les réfugié·e·s sont accueilli·e·s et logé·e·s, dans des hébergements collectifs avec des personnes ouvertement hostiles aux personnes LGBTQIA+ ou venant des mêmes pays où ils ont été persécuté·e·s, perpétuent les dangers vécus dans les pays d'origine. Beaucoup évitent de demander une protection par crainte de nouvelles violences. Leurs besoins de protection restent insatisfaits. Ils sont alors dans l'incapacité de participer à des activités ou d'accéder aux services de soutien nécessaires.

d) Conséquences des persécutions et violences subies

Dans le monde, les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ retracent un parcours de vie parsemé d'événements traumatisants. On peut notamment citer les agressions et mauvais traitements verbaux, physiques, émotionnels ou sexuels, le bannissement, le harcèlement, la discrimination dans divers domaines, le chantage, la prostitution forcée, le mariage hétérosexuel forcé, et d'autres encore. Toute personne semblant exhiber un comportement non conforme à son genre assigné à la naissance est prise pour cible dès son plus jeune âge par son entourage.

De plus, les personnes LGBTQIA+ victimes de violences basées sur leur OSIEGCS ne trouvent parfois guère de réconfort auprès de leur famille, car les familles ne sont pas forcément au courant de leur orientation ou identité ou parce que les familles font partie des persécuté·rice·s.



– Troubles psychologiques

Les personnes LGBTQIA+ constituent un groupe vulnérable, surtout lorsqu'elles sont persécutées. C'est pourquoi il convient de prévenir les effets d'un stress continu. L'accès aux services de santé mentale doit être garanti afin de documenter l'impact psychologique de la persécution et de fournir un traitement pour les problèmes de santé mentale que peuvent développer les demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+. Le rapport du service de santé mentale peut être utilisé pour étayer la preuve de la persécution dans la procédure d'asile.

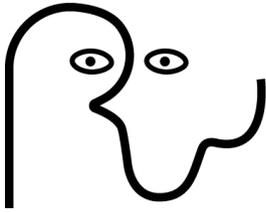
Cette section ne vise pas à pathologiser les demandeur-euse-s d'asile et les réfugié-e-s LGBTQIA+, mais à améliorer leur prise en charge en partageant les éléments suivants :

Les demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ peuvent souffrir de **troubles de stress post-traumatique** (TSPT). Le TSPT se développe généralement à la suite d'événements traumatisants, ceux-ci étant courants dans le cas des demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+. C'est pourquoi le trouble de stress post-traumatique est un diagnostic psychiatrique plus courant chez les demandeur-euse-s d'asile que dans la moyenne générale. Il est essentiel de fournir une prise en charge spécialisée et un soutien psychosocial conséquent. D'autant plus que le TSPT ne se dissipe pas toujours, même si avec le temps il peut diminuer d'intensité, et ce même en l'absence de traitement.

De plus, les demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ peuvent souffrir d'un **trouble anxieux généralisé**, qui constitue une autre conséquence psychologique. Il s'agit d'un sentiment de nervosité et/ou d'inquiétude excessive, à l'encontre de multiples activités ou événements. Dans le cas des demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+, cela peut être dû aux mauvais traitements et traumatismes qui peuvent ressurgir à n'importe quel moment sous forme de fragments (images, odeurs, sensations physiques ou bruits).

Une autre conséquence psychologique peut être la **dépression**, un des troubles les plus fréquents dont les demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ peuvent souffrir. Elle se présente par un sentiment de tristesse et/ou de perte de plaisir ou d'intérêt pour les activités quotidiennes.

Il est courant que les symptômes de la dépression surviennent graduellement sur plusieurs jours, voire plusieurs semaines. C'est un processus long, qui prend du temps à se déclencher, et peut en prendre tout autant à se soigner. Les personnes déprimées peuvent être accaparées par des perceptions extrêmes de culpabilité et d'autodénigrement. Elles peuvent aussi ressentir des sentiments de solitude, de désespoir et d'inutilité. Il est fréquent que ces personnes se sentent indécises, impuissantes et pensent notamment à la mort et au suicide.



Une répercussion de la dépression et du trouble anxieux généralisé peut être des **troubles du sommeil**. Ils ne doivent pas être négligés puisqu'ils peuvent avoir de lourdes conséquences sur la qualité de vie et un impact sur la journée.

En définitive, la santé psychologique des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ est fragilisée par les persécutions et violences subies tout au long de leur parcours, avec un risque aggravé de troubles dépressifs, anxieux, ou encore de pensées suicidaires. Ce sont autant de conséquences qui altèrent et ébranlent **l'estime de soi** de ces personnes et **la confiance qu'ils portent aux autres**. Il est nécessaire pour les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ d'être entendu·e·s et reconnu·e·s par les autorités et institutions des pays d'accueil afin que ceux-ci leur fournissent un soutien psychologique, social et médical dès leurs arrivées.

– Accès difficile aux soins

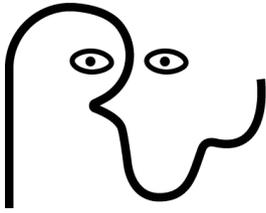
La formation professionnelle dans le domaine de la santé est encore imprégnée d'une approche hétéronormative et présente encore de nombreuses lacunes. L'hétéronormativité, encore présente chez les professionnel·le·s de la santé, et l'hétérosexisme⁸ peuvent compromettre l'accès aux services de santé.

En effet, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, dans son rapport annuel de 2015, a signalé que, de nombreuses personnes LGBTQIA+ craignent la stigmatisation et les préjugés dans le domaine de la santé, et qu'il est probable de supposer un comportement homophobe et discriminatoire de la part des professionnel·le·s de la santé.

Le risque de discrimination dans le droit à la santé pour les personnes LGBTQIA+ diffère de celui des autres patient·e·s, non seulement en ce qui concerne les aspects physiques et psychologiques particuliers, mais aussi en ce qui concerne les soins demandés (il y a souvent une auto-exclusion des soins) et utilisés, en raison d'un certain nombre de facteurs tels que les expériences de discrimination et la méconnaissance de leurs besoins spécifiques.

Cela est d'autant plus vrai pour les personnes transgenres. En effet, d'après une étude du National Center for Transgender Equality en 2015 aux États-Unis, un tiers des personnes transgenres qui ont vu un·e professionnel·le de la santé ont eu une expérience négative (harcèlement verbal ou refus de soins). Il existe également un manque d'accès au maquillage et aux perruques pour les personnes transgenres lors de leur transition, et même après celle-ci, ce qui peut faire également partie d'un manque de connaissance générale sur les besoins de ces personnes.

⁸ Une forme de rejet et de stigmatisation de toute forme de comportement, d'identité et de relation non hétérosexuelle qui se manifeste tant au niveau individuel que social et qui a une valeur culturelle en influençant la pensée, les habitudes et les institutions sociales.



– Racisme

Le racisme est exprimé au travers d'une attitude de haine, de mépris ou d'hostilité à l'égard de certaines personnes ou groupes de personnes. Ce terme comprend une hiérarchisation des groupes d'individus pour générer une inégalité entre le groupe dominant et les autres. Pour cela, il doit exister au préalable un rapport de domination d'un groupe sur les autres. De plus, le racisme peut se présenter sous différentes formes selon le pays, suivant notamment l'histoire, la culture ou d'autres facteurs sociaux de celui-ci.

Lorsque le racisme est présent au niveau des individus, on parle d'un racisme dit « moral » ou « primaire ». Cela concerne les personnes qui commettent des actes violents ou tiennent des propos haineux à l'encontre d'individus, sur base de leur origine, ethnie, ou encore leur OSIEGCS, parce qu'ils ont des préjugés ou bien parce qu'ils cultivent des stéréotypes, un sentiment ou une idéologie de supériorité plus ou moins explicite.

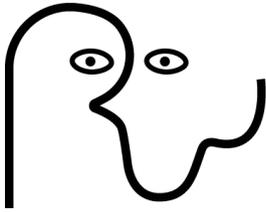
La plupart des personnes considèrent que les sociétés doivent être plus inclusives et reconnaître l'égalité des droits à tous ses citoyen·ne·s, notamment aux immigré·e·s et ceux et celles appartenant aux groupes minoritaires. Cependant, l'opinion générale est encore divisée lorsqu'il est question d'accorder ces droits à tous les membres des minorités en toutes circonstances.

Le racisme est par ailleurs une inquiétude pour de nombreuses communautés occidentales LGBTQIA+, dont certains membres de minorités, que ce soit racial, ethnique ou national, déclarent avoir été victimes de discriminations et de racisme de la part d'autres personnes LGBTQIA+.

Par exemple, aux États-Unis, les personnes LGBTQIA+ appartenant à une minorité ethnique peuvent se trouver dans une double minorité, dans laquelle ces personnes ne sont ni totalement acceptées ou comprises par les communautés LGBTQIA+ (principalement blanches), ni totalement acceptées par leur propre groupe ethnique. Cela est d'autant plus vrai pour les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ quand ils arrivent dans leur pays d'accueil. Ils sont en effet confronté·e·s à une double discrimination de par leur nationalité d'origine et leur OSIEGCS.

– Poids de la communauté et homophobie intériorisée

Une communauté est un groupe humain dont les membres sont unis par un lien social. Il en existe de toutes sortes, politique, religieuse, culturelle, scientifique, etc. Si l'on parle d'une communauté, c'est parce que tous les membres de cette communauté sont considérés comme égaux en droits. De plus, les membres rejoignent une communauté parce qu'ils partagent des points d'intérêts communs, qu'ils se connaissent ou non. Cependant, une communauté peut être en opposition avec d'autres communautés, ce qui entraîne des conflits entre les membres respectifs. C'est notamment le cas des membres de la



communauté LGBTQIA+ lorsqu'ils sont victimes de persécutions ou de discriminations par d'autres communautés.

Se pose aussi le problème de la stigmatisation des personnes LGBTQIA+ par les membres de leur communauté d'origine. En effet, les persécutions vécues par les demandeur-euse-s d'asile peuvent également venir de leurs proches. Ainsi, pour certain-e-s demandeur-euse-s d'asile, la communauté nationale peut être un soutien, tandis que pour d'autres demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+, elle peut devenir un poids et une double peine.

Parce que les questions liées à l'OSIEGCS sont taboues ou criminalisées dans leur pays d'origine et dans certains pays traversés pendant leur parcours, de nombreux demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ ne s'identifient pas en tant que tel quand ils arrivent dans le pays d'accueil, voire rejettent complètement leur OSIEGCS.

Cela s'apparente, par ailleurs, à de la dissonance cognitive puisqu'elle correspond, entre autres, à un mécanisme de compensation afin de nier une information qui déplaît. Ainsi, les personnes homosexuelles qui soutiennent des croyances homophobes sont les premières victimes d'une homophobie intériorisée et expérimentent alors la dissonance cognitive. Dans ce cas-là, il vaut mieux corriger son attitude et ses convictions pour ainsi rester cohérent-e avec un comportement qu'on « ne peut pas » changer.

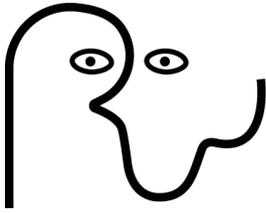
Cette homophobie intériorisée peut générer des sentiments tels que la honte ou la culpabilité. La personne essaie d'ignorer ou de refouler ses attirances et peut même aller jusqu'à se forcer à vivre comme une personne hétérosexuelle. Dans certains cas, la frustration et la colère générées sont la source d'une agressivité que la personne dirigera vers elle-même ou vers d'autres personnes LGBTQIA+.

Ces demandeur-euse-s d'asile sont donc souvent incapables de faire une demande d'asile avec le motif supplémentaire d'appartenance à la communauté LGBTQIA+ et se privent de l'accès à différentes structures et associations LGBTQIA+ et à leurs ressources et services psychologiques et sociaux.

e) Vulnérabilisation

Cela nous amène à parler de vulnérabilisation et de normalisation des violences subies. On l'a vu, les personnes LGBTQIA+ sont souvent surexposées à des violences et discriminations directes et indirectes. Vivre dans un environnement où la violence est présentée, reproduite et viralisée au quotidien entraîne une surexposition à laquelle les personnes peuvent réagir de différentes manières individuellement et collectivement.

Dans ces situations, il existe 4 niveaux de **normalisation des violences subies** :



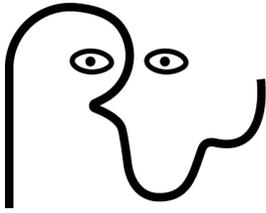
1. La compréhension que l'usage de la violence devient justifiable et donc à une augmentation de la violence contre les personnes LGBTQIA+ ;
2. Les personnes LGBTQIA+ peuvent percevoir comme « normaux » bon nombre des agressions et actes violents auxquels iels sont confronté-e-s au quotidien. Cela signifie qu'iels ne font pas référence à ces événements lorsqu'iels racontent leur histoire de persécution ;
3. Les autorités n'identifient pas les schémas de violence, et l'attention se concentre uniquement sur les conséquences et non sur leurs causes. Cela génère de l'apathie ou de la complicité face aux violations des droits ;
4. Au niveau social, la déshumanisation est générée par le manque de solidarité et d'empathie envers les personnes LGBTQIA+ qui sont victimes de cette violence.

Un grand nombre des migrant-e-s lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et transgenres (LGBTQIA+) interrogé-e-s dans divers pays font état d'événements traumatisants multiples tout au long de leur vie. Ces événements comprennent des violences verbales, émotionnelles, physiques et sexuelles, des agressions, du harcèlement, un rejet généralisé, des coups de feu, des discriminations dans l'accès au logement et à l'emploi, la destruction de leurs biens, du chantage, de la prostitution forcée, des mariages hétérosexuels forcés, des « viols correctifs » et des interventions coercitives pour changer leur OSIEGCS.

Elles trouvent leurs racines sociales dans trois aspects du système actuel des genres. Le premier est l'hétérosexisme, un système idéologique qui suppose que l'hétérosexualité est la seule forme d'expression valable et qui promeut une sexualité pénétrante, reproductive et phallogénique. Le deuxième aspect est l'accomplissement des stéréotypes de genre, qui découlent d'une idéologie binaire. Le troisième aspect est le cisgenrisme, c'est-à-dire un système idéologique qui suppose que le seul genre valable est celui qui correspond à la corporéité ou aux organes sexuels. Il s'agit de donner la priorité aux personnes cisgenres, celles qui s'identifient au même genre que celui qui leur a été imposé à la naissance, et de les placer en termes de hiérarchie, au-dessus des personnes qui ne s'identifient pas au genre qui nous a été imposé.

La LGBTQIA+phobie internalisée se produit lorsque les personnes LGBTQIA+ intègrent les significations négatives, les préjugés et les stéréotypes associés au OSIEGCS dans leur concept de soi, ce qui les amène à avoir des attitudes et des réactions négatives envers leur propre OSIEGCS et celui des autres en raison du lien symbolique avec le OSIEGCS. La stigmatisation perçue du OSIEGCS fait référence aux attentes des personnes LGBTQIA+ concernant les attitudes et réactions possibles des autres en raison de leur OSIEGCS. Dans la dissimulation, les personnes LGBTQIA+ modifient leur apparence physique et leurs comportements afin de rendre leur OSIEGCS invisible. (Bonilla-Teoyotl, 2019)

La stigmatisation et la discrimination peuvent également avoir des effets indirects sur le bien-être des personnes homosexuelles migrantes et réfugiées par le biais des stratégies



d'adaptation qu'elles utilisent. Iels ont souvent recours à des stratégies d'évitement, telles que l'évitement de l'accès aux services (auto-exclusion) ou la dissimulation de leur orientation sexuelle autant que possible. L'adaptation évitante a non seulement des effets directs sur le bien-être, mais joue également un rôle de médiateur dans les effets négatifs de la stigmatisation sur le bien-être psychologique. (Gomes, Alexandre Costa, & Leal, 2020)

Ces effets négatifs sur le bien-être psychologique peuvent notamment se traduire par des automutilations ou encore des tentatives de suicide. En effet, les membres des communautés LGBTQIA+ connaissent des taux plus élevés de dépression, d'automutilation et de tendances suicidaires en comparaison avec des personnes hétérosexuelles. D'après le rapport en 2015 de l'U.S Transgender Survey (USTS), étude menée par le *National Center for Transgender Equality*, il est noté que 40% des personnes transgenres interrogées ont déjà fait une tentative de suicide. Une tendance partagée avec l'organisation *Stonewall*, qui a publié un rapport en 2018 sur la santé mentale des personnes LGBTQIA+ dans lequel il est partagé que 60% des jeunes homosexuel-le-s se sont déjà mutilé-e-s, 25% ont tenté de se suicider, contre 40% des personnes transgenres.

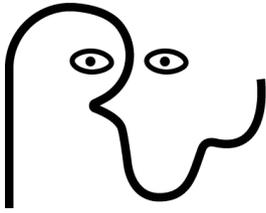
Le public des demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ est un public particulièrement vulnérable aux problèmes de santé mentale, donc d'autant plus sujet à développer des pratiques d'automutilation ou des tentatives de suicide.

3. Conclusion

Les demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ peuvent être exposé-e-s à des préjudices permanents pendant leur transit ou à leur arrivée dans un pays d'asile. En effet, beaucoup d'entre elles/eux tentent de dissimuler leur OSIEGCS afin d'éviter d'être la cible d'abus. Par conséquent, iels sont difficiles à identifier, et donc à aider.

Tous les mécanismes d'adaptation, mais aussi tous les traumatismes liés aux persécutions subies ou encourues et la crainte de nouvelles persécutions, ne disparaissent pas simplement après l'arrivée dans un nouveau pays.

En outre, de nombreuses organisations alertent toujours sur les formes de violences et de harcèlement homophobe et/ou transphobe dans les centres d'accueil pour demandeur-euse-s d'asile dans les pays européens, que ce soit le fait du personnel encadrant ou des autres résident-e-s. Selon le Haut-Commissariat des réfugiés, les conditions les plus problématiques sont rencontrées dans les centres de rétention, notamment si le ou la bénéficiaire a des caractéristiques physiques visibles, comme certaines personnes transgenres.

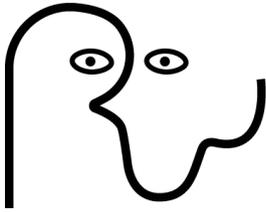


L'articulation des facteurs de vulnérabilité liés à la fois à la migration et à l'OSIEGCS place les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ dans des situations spécifiques de vulnérabilité, qu'il est essentiel d'identifier et de comprendre afin de développer un accueil inclusif et un accompagnement adapté. Et cela constitue l'un des défis majeurs des futures décennies afin d'assurer la protection des droits des personnes LGBTQIA+.

Avec la crise du Covid-19, différents organismes qui luttent pour les droits des personnes LGBTQIA+ ont pu constater une augmentation des vulnérabilités des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+. Le HCR a notamment signalé une recrudescence des violences à l'encontre des personnes LGBTQIA+, malgré les mesures de confinement et d'isolement prises en raison de la pandémie mondiale. De plus, la crise sanitaire a pu réactiver des traumatismes antérieurs chez les demandeur·euse·s d'asile, et ainsi accentué certaines fragilités psychologiques.

Un autre problème apparu avec la crise du Covid-19 est le prolongement des procédures de demandes d'asile, plaçant les demandeur·euse·s dans un statut d'attente de parfois plusieurs mois, renforçant, un peu plus, leurs vulnérabilités. En outre, de nombreux pays européens ont suspendu les procédures d'asile, ce qui laisse bon nombre de demandeur·euse·s dans une totale incertitude. Dans le même temps, la fermeture des frontières a amplifié les difficultés pour les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ d'entrer sur le territoire de l'Union européenne afin d'y trouver un refuge et une sécurité.





III. Comment être un·e allié·e des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ ?

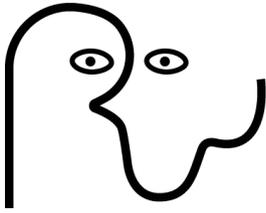
Les acronymes LGBTQIA+, le drapeau arc-en-ciel et autres termes et symboles similaires sont des « étiquettes de plaidoyer politique », construites dans et à partir des sociétés occidentales, qui ne tiennent pas compte d'un grand nombre de réalités, d'expressions et de réalités sexuelles des candidats LGTBQIA+ d'autres cultures.

Il n'existe pas d'ensemble de termes universellement acceptés pour décrire une personne dont l'orientation sexuelle diffère de la norme dans sa culture. Bien que des termes et acronymes tels que LGBTQIA+ aient été popularisés par une prise de conscience de plus en plus mondialisée de l'OSIEGCS, ces termes peuvent ne pas refléter de manière adéquate les différences locales dans l'expérience vécue. Les identités, les comportements, les désirs et les expressions, ainsi que les termes utilisés pour les décrire, peuvent varier d'une culture à l'autre en fonction de la langue, de l'histoire, de la religion, de la classe économique, de l'âge, de l'ethnicité et d'autres influences culturelles. (Agüero García & Calvo Pérez, 2019).

En effet, chaque groupe culturel emploie ses propres termes pour désigner les personnes qui affichent des rôles et des expressions de genre différents de leur système de classification sexe/genre. Bien que parfois cette terminologie n'existe pas par manque de référents ou à cause de la même persécution.

Les façons de se nommer (ou de ne pas se nommer) des personnes LGBTQIA+ sont déterminées par les valeurs, les croyances, les normes, les rôles, les tabous et les stigmates de la culture d'origine et, dans de nombreuses circonstances, impliquent la criminalisation ou la diabolisation de la diversité sexuelle ou de tout ce qui est « LGBTQIA+ ».

Le processus de connaissance de soi et d'identification aux catégories LGBTQIA+ se produit parfois en lien avec le processus d'acculturation du/de la demandeur·euse d'asile dans la société d'accueil. La personne peut en venir à se nommer différemment à court, moyen ou long terme, en passant par les catégories de genre et d'orientations sexuelles disponibles au fur et à mesure qu'elles sont internalisées. Adopter une perspective interculturelle pour comprendre les différences culturelles et adapter les outils et les méthodologies d'accompagnement pour contempler les besoins des personnes avec lesquelles nous travaillons est essentiel. Une étape importante consiste à placer la personne au centre de l'intervention. Respecter leurs rythmes, leurs temps et leurs besoins. Pas de processus forcé de connaissance de soi ni d'adhésion à des acronymes ou à des termes occidentaux. L'utilisation d'approches interculturelles favorise une relation d'accueil respectueuse, développant un processus progressif d'authentification.



Ainsi, cette partie s'adresse plus particulièrement aux travailleur·euse·s sociaux et sociales, et plus largement aux acteurs de terrain, qu'ils soient bénévoles ou salarié·e·s, qui travaillent au quotidien avec des demandeur·euse·s d'asile. En effet, nous aborderons plus concrètement l'accompagnement des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ lors de leur arrivée dans le pays d'accueil. Néanmoins, nous avons conscience que les outils présentés ne sont pas pour autant exhaustifs.

1. Un rappel du parcours des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+

Les demandeur·euse·s d'asile sont souvent peu préparé·e·s au voyage, aux dangers et aux conséquences émotionnelles qui les attendent.

Prédépart

La discrimination dont sont victimes les demandeur·euse·s et les réfugié·e·s en raison de leur OSIEGCS se manifeste par une distinction, une exclusion, ou une restriction qui a pour but ou pour effet d'annuler ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, sur une base égale, de leurs droits et libertés.

Départ et transit

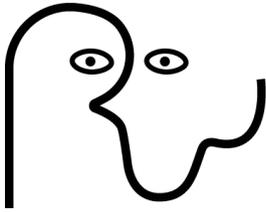
La façon dont une personne migre ou fuit les persécutions est influencée par son éducation, sa richesse relative et ses compétences. De multiples facteurs doivent toujours être pris en compte, en fonction des facteurs d'oppression et de privilège qui affectent à la fois le moment du départ initial du pays et les moments ultérieurs de transit.

Certaines personnes migrent avec ou dans l'espoir de rejoindre d'autres membres de leur famille ou de leur communauté, ce qui peut impliquer un fort contrôle social. Comme vu précédemment, la communauté peut être un soutien ou un poids suivant les situations et les personnes. Cependant, migrer seul·e pousse souvent la personne à se connecter aux ressources et aux communautés d'accueil. Mais cela peut aussi conduire à l'exclusion et à l'isolement, et cela dépend beaucoup des compétences sociales des individus.

Arrivée dans le pays d'accueil

Les demandeur·euse·s d'asile peuvent penser que leur arrivée en Europe marque la fin de leurs difficultés, alors que ce n'est souvent pas le cas, et cela peut avoir un impact psychologique grave. Particulièrement puisque le chemin avant d'être considéré comme réfugié·e pour les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ peut encore être long.

Notamment à cause de la procédure Dublin, qui peut prendre jusqu'à 11 mois, à compter de l'introduction de la demande d'asile. Cette procédure repose sur un principe : « *un seul État*



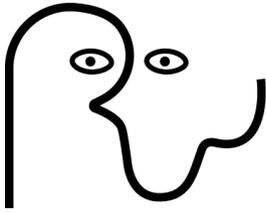
européen est responsable de la demande d'asile d'une personne ressortissante d'un État tiers » (La procédure Dublin (asile-en-france.com)). Le but est d'empêcher un-e demandeur-euse d'asile de solliciter l'aide de plusieurs pays européens et/ou le choix du pays qui examinera sa demande.

Cette procédure peut également être prolongée à cause de la « réinstallation », définie par le HCR comme étant « *le transfert des réfugiés d'un pays d'asile à un autre État qui a accepté de les admettre et de leur accorder à terme une résidence permanente. [...] La réinstallation est unique en ce qu'elle constitue la seule solution durable qui implique le transfert de réfugiés d'un pays d'asile vers un pays tiers.* » (HCR - Réinstallation (unhcr.org)). À nouveau, les réfugié-e-s sont contraint-e-s de devoir s'adapter à une autre culture, et s'intégrer à une nouvelle société.

Parcours de demande d'asile

Chaque pays possède sa propre législation quant aux procédures de demande d'asile. Afin d'en apprendre davantage sur ces procédures, voici des liens conduisant à une infographie représentant la procédure de demande d'asile respective à chaque pays, ainsi que celle relative à la Convention de Dublin et celle relative au régime d'asile européen commun.

- ✓ **Union européenne** : [12_cetas_2pg.pdf \(europa.eu\)](#)
- ✓ **Convention de Dublin** : [Dublin regulation: Into the infernal machine of the European asylum system - La Cimade](#)
- ✓ **Italie** : [How to apply for asylum in Italy? Refugees in Italy - ALinks](#)
- ✓ **Belgique** : [Procédure standard I CGVS \(cgra.be\)](#)
- ✓ **France** : [Procédure de demande du droit d'asile en France - Legal design et infographies juridiques \(sketchlex.com\)](#)
- ✓ **Espagne** : [13_procedimientosolicitudproteccioninternacional-e1402909152589 - CEAR País Valencià \(cearpv.org\)](#)



2. Comment accompagner les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+

a) ...Dans le langage et le comportement

Voici quelques pistes à adopter concernant les différents types de langages.

Langage oral :

- Demander aux personnes comment s'adresser à elles plutôt que d'essayer de deviner ;
- Toujours respecter les pronoms et prénoms revendiqués par la personne, sans lui demander de se justifier ;
- Attention à ne pas mégenrer, cela peut être très mal vécu par certaines personnes transgenres, il faut donc adopter un comportement adaptable suivant les individus. Si on fait une erreur, on s'excuse mais il ne faut pas non plus s'épancher pour ne pas gêner encore plus la personne ;
- Pour les personnes transgenres qui ont entrepris une transition (sociale et/ou médicale), la réalité présente est la seule qui existe et la seule à rendre visible, faire donc attention lorsque l'on évoque le passé. Faire également attention au *deadname*⁹ qui n'a pas besoin d'être demandé, cela peut être difficile pour les personnes transgenres puisqu'il peut rappeler des événements traumatisants ;
- Ne pas montrer une curiosité malsaine envers les personnes LGBTQIA+, ne pas imposer de question non plus.

Langage écrit :

- Veiller à utiliser des accords inclusifs ou des termes épiciènes dans les communications écrites afin que personne ne se sente exclu-e.

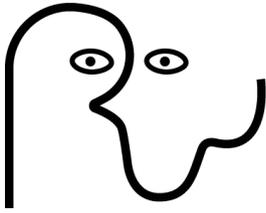
Titres de civilité (Madame, Monsieur) :

- Éviter les civilités que ce soit par écrit, oralement, ou sous la forme de cases à cocher dans les questionnaires.

S'adresser à un groupe :

- Baser la division des groupes (en équipes par exemple) sur d'autres critères que celui du genre ;
- Mentionner tout le monde quelle que soit l'activité proposée, éviter les « dames-filles pourront faire ceci et les messieurs-garçons cela » ;

⁹ Prénom de naissance ou le précédent nom d'une personne qui a changé de prénom en raison de sa transition de genre.



- S'adresser même à un groupe qui vous semble uniquement constitué de filles-femmes ou de garçons-hommes avec des termes épicènes (« les enfants » plutôt que « les filles »).

Afin de toujours avoir une ressource pour connaître les bonnes pratiques dans le langage, nous proposons une infographie sous forme de glossaire, reprenant les notions évoquées ci-dessus. Cette infographie est également téléchargeable sur le site internet du projet.

Communiquer correctement

autour de l'Orientation Sexuelle, Identité ou Expression de Genre et les Caractéristiques Sexuées (OSIEGCS)

La transphobie, l'homophobie, ou la biphobie constituent un éventail d'attitudes et de sentiments hostiles envers les personnes qui s'identifient, ou sont perçues, comme **Lesbiennes, Gays, Bisexuelles, Transgenres, Queer, Intersexes, Asexuelles, etc. (LGBTQIA+)**. Elle peuvent se manifester sous formes de mépris, d'antipathie ou de préjugés et peuvent s'exprimer par des agressions (physiques ou verbales), du harcèlement, et des discriminations.

À savoir

Coming out

Action de révéler son OSIEGCS à autrui.

Outing

Action (à éviter !) de révéler publiquement l'OSIEGCS d'une personne, souvent sans son avis ou sa permission.

Hétéronormativité

Système selon lequel être hétérosexuel·le et cisgenre constitue la norme.

Orientation affective et sexuelle

Et non identité sexuelle puisqu'une identité ne peut concerner le sexe, qui est un critère biologique (attention à la confusion entre genres, sexes et rôles sociaux de genre).

Intersexuation

Et non hermaphrodisme qui est un terme concept biologique qui ne correspond pas à l'intersexuation.

Passing

Lorsqu'un membre d'un groupe minoritaire peut "passer pour" un membre du groupe dominant. Cela peut sous-entendre une idée de dissimulation et renvoyer la responsabilité de son inclusion sociale à l'opprimé·e.

Cisgenre

Personne dont l'identité de genre correspond au genre qui lui a été assigné à la naissance.

Transgenre

Personne dont l'identité de genre diffère du genre qui lui a été assigné à la naissance. Attention à ne pas utiliser le mot transexuel·le qui est pathologisant et issu du vocabulaire psychiatrique. Une personne peut se considérer comme transgenre sans forcément avoir recours à une transition médicale.

Transition

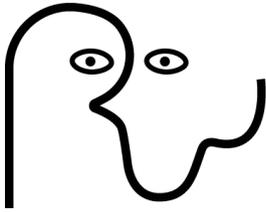
Processus ou état d'une personne qui affirme une identité de genre différente du genre qui lui a été assigné à la naissance. Il s'agit d'un changement social qui peut passer, ou non, par des traitements hormonaux et/ou une chirurgie d'affirmation de genre.

Deadname

Nom d'une personne transgenre qui lui a été assigné à la naissance. Indépendamment des changements d'état civil, il convient d'employer le prénom d'usage.

Les **abréviations** sont à **éviter** car elles peuvent être interprétées comme étant insultantes et déshumanisantes.

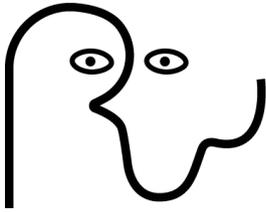
Les **insultes LGBTQIA+phobes**, banalisées dans le langage courant, véhiculent des préjugés envers les communautés LGBTQIA+ et accentuent les discriminations. Elles sont à **proscrire**.



b) ... Dans l'assistance spécifique supplémentaire

Concrètement, les personnes LGBTQIA+ risquent davantage de ne pas avoir accès aux services disponibles pour tou·te·s les demandeur·euse·s d'asile, et peuvent avoir besoin d'une assistance spécifique supplémentaire :

- Des dispositifs d'accueil ou de prise en charge sûrs et appropriés qui respectent le choix et la vie privée de la personne demandant une protection, y compris pour les adolescent·e·s ou les jeunes demandeur·euse·s qui arrivent avec ou sans membres de leur famille ;
- Une assistance dans l'accès aux procédures d'asile, aux services gérés par le gouvernement et aux services fournis par les partenaires humanitaires ;
- Une protection contre le harcèlement, les atteintes physiques ou la violence fondée sur le genre, en général et en détention ;
- Un accès à des conseils ou à une représentation juridique, ainsi qu'à des informations sur la possibilité de demander l'asile pour cause de persécution liée à l'OSIEGCS ;
- Un logement sûr et approprié ;
- Des conseils en santé mentale et un soutien psychosocial sûr, confidentiel et approprié ;
- Des services médicaux sûrs, confidentiels et appropriés, y compris des soins basés sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, tels que les traitements hormonaux d'affirmation du genre, le soutien aux hommes transgenres qui ont leurs règles ou sont enceints, et la chirurgie ou le traitement du VIH ou des infections sexuellement transmissibles (IST) et des maladies sexuellement transmissibles (MST) ;
- L'accès à des moyens de subsistance appropriés, en tenant compte des risques physiques auxquels certaines personnes LGBTQIA+ peuvent être confrontées si leur travail nécessite un degré élevé d'exposition publique dans un contexte homophobe ou transphobe ;
- Des mesures de protection spécifiques lorsqu'ils sont exposé·e·s à un risque accru, comprenant parfois l'accès à des groupes de soutien locaux LGBTQIA+, une réinstallation accélérée ou l'inclusion dans des initiatives de voies complémentaires d'admission dans des pays tiers.



c) ... Dans le développement de son réseau social

Ceux et celles qui travaillent avec les réfugié-e-s et les demandeur-euse-s d'asile doivent adopter une approche holistique afin de pouvoir accéder rapidement et efficacement à d'autres services, qu'il s'agisse de bénévoles d'associations LGBTQIA+, d'organisations non gouvernementales (ONG), ou ceux et celles qui peuvent aider de quelque manière que ce soit ces personnes et familles dans leur parcours juridique et d'installation. Il faut procéder à une évaluation rapide et fondée sur des données probantes afin de pouvoir traiter les traumatismes particuliers que ces personnes ont subis. Mais il ne faut pas non plus tomber dans le piège de la psychologisation ou de la pathologisation de leur souffrance ; pour la plupart des individus/familles, leur situation actuelle peut être comprise comme étant une réponse normale à des circonstances anormales.

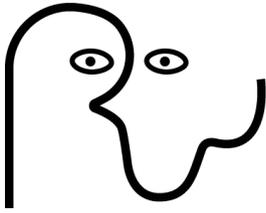
L'un des moyens les plus courants pour les demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ de créer de nouveaux liens dans le pays de destination et de partager leurs expériences est de passer par les associations et organisations LGBTQIA+, dont certaines sont destinées aux demandeur-euse-s et réfugié-e-s LGBTQIA+. Ces groupes exclusivement offrent un espace sûr où ils peuvent partager leurs expériences entre pairs et faciliter leur processus d'acceptation et d'auto-identification positive de leur identité de genre ou orientation sexuelle en leur permettant de rencontrer d'autres références LGBTQIA+.

Dans cette logique, si vous voulez vous renseigner, échanger ou participer, nous proposons une liste d'associations partenaires dans chaque pays partenaire que vous retrouvez dans la partie « *Pour aller plus loin* » en fin de guide.

d) ... Dans l'aide à la rédaction d'une histoire de persécution

Qu'est-ce qu'une histoire de persécution ?

Une histoire de persécution est un compte rendu écrit qui peut être joint à la demande d'asile. Tandis qu'un entretien de candidature exige des réponses à des questions spécifiques sur les raisons pour lesquelles les demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ craignent un retour dans leur pays d'origine, l'histoire de persécution est une déclaration écrite qui permet de raconter une histoire complète. Ainsi, on retrouve dans cette déclaration un récit détaillé de la personne, de son histoire, de ses traumatismes et de ses peurs quant à un retour potentiel dans son pays d'origine.



C'est pourquoi une bonne histoire doit :

- Être précise et détaillée afin d'établir un portrait fidèle du ou de la demandeur-euse d'asile ;
- Être organisée et facile à comprendre ;
- Contenir des données qui ne peuvent être contredites lors d'un entretien ;
- Contenir une explication sur comment le ou la demandeur-euse d'asile répond aux exigences légales en matière d'asile ;
- Finir par une exposition des risques encourus si le ou la demandeur-euse d'asile retourne dans son pays d'origine.

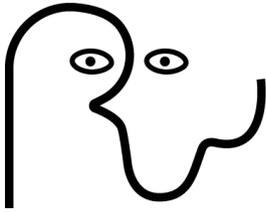
Que devrait contenir l'histoire de persécution ?

L'histoire est un récit détaillé qui explique certains événements qui se sont produits dans la vie des demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+. Pour cela, il est important de fournir le plus de détails possibles sur ce qui s'est passé, ce que la personne a vu et ressenti, cela sur tous les épisodes marquants et traumatisants qu'elle a pu vivre, même si cela n'est pas facile...

Dans le contenu de l'histoire de persécution, on retrouve différents aspects qui sont :

- Les dommages subis ou craints, les plus détaillés possibles ;
- Les raisons pour lesquelles le demandeur-euse d'asile aurait été agressé-e, est-ce parce qu'il a été identifié-e comme personne LGBTQIA+ ou pour une autre raison telle que sa religion, sa nationalité, son appartenance à un groupe social, etc., avec un récit détaillé de l'agression ;
- L'existence ou non d'un refus d'accès à un service ou à un droit de base ;
- Les risques potentiels pour le ou la demandeur-euse d'asile s'il retourne dans son pays d'origine.

Le système d'asile lui-même peut (re)traumatiser les demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+, car iels doivent raconter et revivre leurs expériences de violence et de persécution, et ce, devant des travailleur-euse-s sociaux ou sociales, des fonctionnaires, des agent-e-s de la force publique et des juristes, qui peuvent leur rappeler les agent-e-s de persécution dans leur pays d'origine.



e) ... Dans l'accompagnement à l'audition

S'assurer que la personne qui mène l'entretien est compétente pour tenir compte des circonstances personnelles et générales entourant la demande, y compris l'origine culturelle, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou la vulnérabilité du ou de la demandeur·euse.

Dans la mesure du possible, faire en sorte que l'entretien avec le ou la demandeur·euse soit mené par une personne du même sexe si le ou la demandeur·euse en fait la demande. Dans la mesure du possible, les États membres de l'Union européenne le proposent. Cela peut aider le ou la demandeur·euse à témoigner aussi ouvertement que possible sur des questions sensibles.

Choisir un interprète capable d'assurer une communication appropriée entre le ou la demandeur·euse et la personne qui mène l'entretien, en ce compris les enjeux liés au motif de demande d'asile.

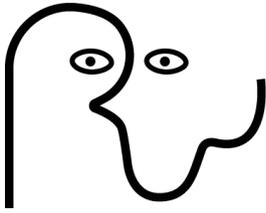
L'enquêteur·rice et l'interprète doivent éviter d'exprimer, que ce soit verbalement ou par le langage corporel, tout jugement sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le comportement sexuel ou le mode de relation du ou de la demandeur·euse.

L'utilisation d'un vocabulaire non offensant et montrant une disposition positive à l'égard de la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre est essentielle, en particulier dans la langue du ou de la demandeur·euse. En effet, l'utilisation d'une terminologie inappropriée peut empêcher les demandeur·euse·s de présenter la nature réelle de leur crainte. L'utilisation de termes offensants peut faire partie de la persécution, par exemple, dans des actes d'intimidation ou de harcèlement. Même des termes apparemment neutres ou scientifiques peuvent avoir le même effet que des termes péjoratifs. Par exemple, bien que largement utilisé, « homosexuel » est également considéré comme un terme péjoratif dans certains pays.

Si l'interprète est originaire du même pays, de la même religion ou du même milieu culturel, cela peut renforcer le sentiment de honte du ou de la demandeur·euse et l'empêcher de présenter pleinement tous les aspects pertinents de sa demande.

L'interrogatoire sur les incidents de violence sexuelle doit être mené avec la même sensibilité que pour toute autre victime d'agression sexuelle, quel que soit le genre de la victime. Le respect de la dignité humaine des demandeur·euse·s d'asile doit être un principe directeur à tout moment.

De surcroît, afin de mieux comprendre les revendications des communautés LGBTQIA+, il est nécessaire de rappeler quelques dates importantes de l'histoire de la culture LGBTQIA+



en Europe. Cette connaissance de la culture LGBTQIA+ peut être demandée lors des auditions, c'est pourquoi nous nous attarderons spécifiquement sur les pays européens. Néanmoins, il est important de noter et préciser que les éléments présentés ne sont pas exhaustifs puisque la culture LGBTQIA+ est différente suivant les pays et cultures.

De la dépénalisation de l'homosexualité à la légalisation du mariage pour les personnes de même sexe, le chemin pour la reconnaissance des droits des personnes LGBTQIA+ a été - et est encore - long. Selon notre vision occidentale, celui-ci commence notamment avec la date du **25 septembre 1791**, qui correspond à l'abolition du crime de sodomie à la suite de la Révolution française.

Dans l'histoire contemporaine se produit un événement majeur pour l'histoire des personnes LGBTQIA+ : **les émeutes de Stonewall en 1969 à New York**. Il s'agit d'une descente de police dans un bar gay, le *Stonewall Inn*, où la situation dégénère rapidement entre les policiers et les personnes présentes dans le bar cette nuit-là. 2000 personnes affronteront 400 policiers. Ces émeutes marquent l'émergence du mouvement LGBTQIA+, aux États-Unis et dans le monde, et donneront naissance aux différentes Marches des Fiertés.

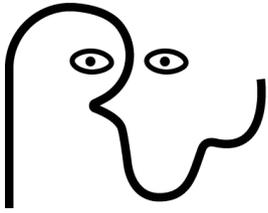
En Europe, la première marche des Fiertés a eu lieu en Angleterre et en Italie en **1972** avec la première manifestation publique LGBTQIA+. Les autres pays de l'Union s'en suivent en France et en Espagne en **1977**. En Belgique, le premier « gay day », l'ancêtre de l'actuelle Belgian Pride, a lieu le 18 mars **1978** à Gand.

En **1989**, c'est la création d'Act Up- Paris, 2 ans après New York par Luc Coullavin, Didier Lestrade et Pascal Loubet. L'objectif de l'association est d'effectuer des actions directes, choc, pour faire réagir les pouvoirs publics face à l'hécatombe du VIH-sida.

Un autre événement notable se déroule le **17 mai 1990** lorsque l'Organisation mondiale de la santé supprime l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Ce n'est donc pas une coïncidence si, aujourd'hui, la date de la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie est le 17 mai.

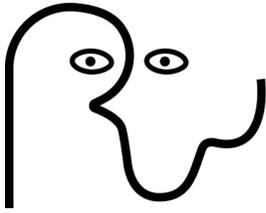
En **2001**, les Pays-Bas sont le premier pays au monde à légaliser le mariage homosexuel, suivi par la Belgique en **2003** et par l'Espagne en **2005**. En France, il ne sera autorisé que le 17 mai **2013**, à la suite de plusieurs mois de virulents débats et de manifestations ; et en Italie il faudra attendre **2016**.

Aujourd'hui, il existe un nombre important d'associations luttant pour que les droits des personnes LGBTQIA+ soient reconnus dans le monde, même si le chemin à parcourir est encore long.



Le rôle principal de l'allié-e est d'apprendre et de partager, tout tourne autour de l'écoute des personnes LGBTQIA+ afin de comprendre leur réalité qui est différente de celle des personnes hétérosexuelles et cisgenres. La sensibilisation des publics est primordiale. Les personnes hétérosexuelles et cisgenres peuvent être des relais dans le partage des connaissances, mais elles ne doivent pas prendre la place des concerné-e-s.





IV. Take action

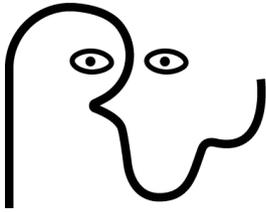
Un des objectifs du projet Rainbow Welcome est de **former les acteurs et actrices de terrain qui travaillent avec des demandeur·euse·s d'asile et réfugié·e·s LGBTQIA+ à leurs besoins spécifiques**. En effet, rappelons que ceux-ci sont issu·e·s des communautés LGBTQIA+, ont un parcours migratoire, mais surtout sont demandeur·euse·s d'asile ou réfugié·e·s LGBTQIA+, ce qui les expose à des vulnérabilités particulières et nécessite une prise en charge spécifique.

Rappelons que si tout le monde a un OSIEGCS, certaines personnes sont discriminées et maltraitées parce qu'un ou plusieurs aspects de leur OSIEGCS ne répondent pas aux normes socioculturelles dominantes. À ce titre, **les personnes LGBTQIA+ déplacées sont particulièrement exposées à la discrimination, aux abus et à la violence dans les pays d'origine, de transit et d'asile**.

Dans le monde, les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ retracent un parcours de vie parsemé d'événements traumatisants. On peut notamment citer les agressions et mauvais traitements verbaux, physiques, émotionnels ou sexuels, le bannissement, le harcèlement, la discrimination dans divers domaines, le chantage, la prostitution forcée, le mariage hétérosexuel forcé, et d'autres encore. S'en suivent, des troubles psychologiques, un accès difficile aux soins, du racisme, ou encore l'homophobie/transphobie intériorisée et la normalisation des violences subies.

Déconstruire les idées reçues

En tant que travailleur·euse de terrain, actif·ve dans la protection des demandeur·euse·s d'asile ou des personnes LGBTQIA+, il est essentiel de comprendre la notion de **perception sociale** puisqu'elle peut fortement changer la vision d'une société envers un groupe cible, dans ce cas-ci, les personnes LGBTQIA+. Les façons de se nommer (ou de ne pas se nommer) des personnes LGBTQIA+ sont déterminées par les valeurs, les croyances, les normes, les rôles, les tabous et les stigmates de la culture d'origine et, dans de nombreuses circonstances, impliquent la criminalisation ou la diabolisation de la diversité sexuelle ou de tout ce qui est « LGBTQIA+ ». Aussi, lors des auditions, et à différentes étapes du parcours d'insertion de la personne dans le pays d'accueil, les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ font face à des stéréotypes et des croyances quant à leur pays d'origine et leur OSIEGCS. À nouveau, **iels font face à une double peine : difficile d'être soi dans son pays d'origine et dans son pays d'accueil**.



Dans tous les pays, la principale difficulté pour les demandeur·se·s d'asile LGBTQIA+ est d'apporter la « preuve » de l'orientation sexuelle dans la demande d'asile. L'idée de crédibilité repose sur la cohérence, la plausibilité et la non-contradiction ; des critères qui ne prennent pas en compte les conséquences de la peur, les difficultés d'auto-identification ainsi que l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie internes, autant de produits de la répression permanente et de la criminalisation des comportements dans le pays d'origine. Lors des entretiens, il est attendu des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ de correspondre à la « personne gay typique », à la « personne transgenre telle qu'on la perçoit en Europe », etc. Pourtant, ces « personnes types » n'existent pas. **La communauté LGBTQIA+ n'est pas homogène, et toutes les questions posées au cours de l'entretien suivent une posture eurocentrée.**

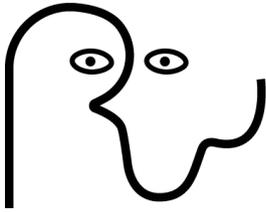
Placer la personne au centre de l'intervention, la questionner sur ses besoins, mais aussi adopter une perspective interculturelle pour comprendre les différences culturelles et adapter les outils et les méthodologies est essentiel.

Par ailleurs, partout, les autorités chargées du droit d'asile doivent accorder une attention particulière à la sécurité et aux besoins des demandeur·euse·s d'asile pour motif d'OSIG. Beaucoup de ces personnes sont **hébergées dans des centres d'hébergement ou d'accueil standard où elles subissent des discriminations et au sein desquels leurs besoins ne sont pas reconnus**. Au-delà du manque de places se pose le problème de la stigmatisation des personnes LGBTQIA+ par les membres de leur communauté d'origine. Les personnes LGBTQIA+ sont ainsi confrontées à d'importantes difficultés lorsque les autorités ne leur fournissent pas de logement, car la plupart du temps, elles ne trouvent pas de soutien dans leurs communautés nationales.

La réglementation doit prendre en compte la vulnérabilité des personnes LGBTQIA+ afin d'éviter toute violation des droits humains. De nombreux et nombreuses demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ citent l'attente, l'incompréhension, la discrimination, la violence et l'insécurité comme les principaux obstacles à leur intégration. La difficulté d'accès au logement entraîne des difficultés pour obtenir la domiciliation obligatoire nécessaire afin de pouvoir accéder à certains droits (sécurité sociale, comptes bancaires, etc.).

Intervenir dans le débat public et visibiliser la thématique

Le but du projet Rainbow Welcome est également d'**apporter une nouvelle vision sur la situation des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ et les persécutions qu'ils subissent au quotidien en raison de leur OSIEGCS, et de sensibiliser politiques et grand public à ces enjeux.**



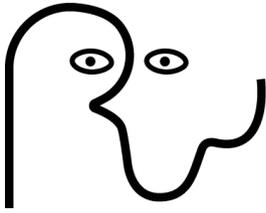
La pierre angulaire de l'accueil et l'insertion des réfugié-e-s LGBTQIA+ est donc sans aucun doute la visibilité de la problématique et des enjeux qui y sont liés. Ce travail de sensibilisation passe par différents canaux et s'adresse à différents publics cibles.

Pour visibiliser une problématique, il faut des chiffres. Il convient de monitorer les violences subies par les demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ – à leur arrivée, dans les centres d'accueil collectifs, lors des procédures, au moment de leur insertion socioprofessionnelle une fois le statut de réfugié-e obtenu – afin de rendre compte du problème et mettre en place des actions concrètes pour y remédier.

Il est également nécessaire de porter la thématique dans le débat public et auprès des décideur-euse-s politiques, aux niveaux international, européen, nationaux, régional et local puisque la migration est une thématique transversale qui concerne tous les niveaux d'action. À ce stade, différents combats sont à mener, entre autres choses :

- Dépasser la vision binaire du genre, et rendre les réglementations officielles plus inclusives ;
- Reconnaître la dimension culturelle de l'OSIEGCS ;
- Améliorer la collaboration entre les acteurs et actrices de la migration et de la défense des droits des personnes LGBTQIA+ ;
- Assouplir les procédures de demandes de protection internationale par l'asile fondées sur l'OSIEGCS ;
- Œuvrer pour la dépénalisation de l'homosexualité ;
- Condamner les violences, les mauvais traitements, la criminalisation de l'homosexualité et des identités de genre différentes de la norme cisgenre partout dans le monde ;
- Améliorer la collaboration entre les pays européens pour améliorer l'accueil des demandeur-euses-s d'asile LGBTQIA+.

Et à notre niveau, celui de citoyen-ne-s engagé-e-s, parlons de la thématique, ouvrons le débat, intéressons-nous aux récits de vie des demandeur-euse-s d'asile et réfugié-e-s LGBTQIA+, engageons-nous et partageons la campagne en ligne #RainboWelcome !



V. Bibliographie

13_procedimientosolicitudproteccioninternacional-e1402909152589. (2017). CEAR Pais Valencià. https://www.cearpv.org/que-fem/arees-datencio/juridica/13_procedimientosolicitudproteccioninternacional-e1402909152589/#prettyPhoto

Arab Women's Solidarity Association - Belgium. (2018). *Féminisme intersectionnel*. http://awsa.be/uploads/outils%20p%C3%A9dagogiques/outil_feminisme_intersectionnel_AWSA_2018.pdf

Arab Women's Solidarity Association - Belgium. (2017). *Diversité sexuelle dans le monde arabe, situation des LGBT*. <http://awsa.be/uploads/outils%20p%C3%A9dagogiques/Outils%202017/LGBT%20dans%20le%20monde%20arabe%20%28livret%20%2B%20animations%29.pdf>

Ariel Shidlo, & Joanne Ahola. (2013, avril). *Problèmes de santé mentale parmi les migrants forcés LGBT*. *Migrations Forcées Revue*. <https://www.fmreview.org/fr/osig/shidlo-ahola>

Asile LGBT Genève. (2018). *Guide pratique pour un accueil inclusif et égalitaire*. <https://asile-lgbt.ch/wp-content/uploads/2018/10/asileLGBTI-brochure-guidepratique.pdf>

Bárbara Alboreca Fernández, Laura Carrillo Palacios, & Blanca Gutiérrez Hernández. (2018). *La situación de las personas solicitantes de protección internacional y refugiadas LGBTI*. Accem. <https://www.accem.es/archivos/libro/files/downloads/Estudio-LGTBi.pdf>

Barnhill, J. W. (2020, avril). *Trouble anxieux généralisé*. *Manuels MSD pour le grand public*. <https://www.msmanuals.com/fr/accueil/troubles-mentaux/anxi%C3%A9t%C3%A9-et-troubles-li%C3%A9s-au-stress/trouble-anxieux-g%C3%A9n%C3%A9ralis%C3%A9-tag?query=anxi%C3%A9t%C3%A9%20g%C3%A9n%C3%A9ralis%C3%A9>

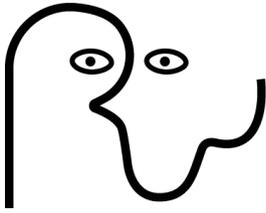
Barnhill, J. W. (2020, avril). *Trouble de stress post-traumatique (TSPT)*. *Manuels MSD pour le grand public*. <https://www.msmanuals.com/fr/accueil/troubles-mentaux/anxi%C3%A9t%C3%A9-et-troubles-li%C3%A9s-au-stress/trouble-de-stress-post-traumatique>

BeLong to LGBT asylum seekers and refugees Project. (2021). *Key principles for working with LGBT asylum seekers and refugees*. https://issuu.com/belong_to_youth_services/docs/key_principles_for_working_with_lgbt_asylum_seeker

Carte / ACCESS. (2022). ACCESS. <https://www.we-access.eu/fr/carte>

CERSA. (2020, avril). *La preuve dans les demandes d'asile en raison de l'orientation sexuelle*. https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=19754

CERSA. (2020, mai). *Les demandes d'asile en raison de l'orientation sexuelle : comment prouver l'intime ?* <https://defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/etres-asileminor-num-15.05.20.pdf>



Col·legi Oficial de Treball Social de Catalunya. (2016, août). *Sexualidad y Trabajo Social : abrimos armarios*. Revista de treball social, 208. <https://www.tscat.cat/content/rts-208-castella>

Commission Européenne. (2014). « Je suis sous procédure Dublin, qu'est-ce que cela signifie ? » https://www.gisti.org/IMG/pdf/dublinprocessen_fr.pdf

Commission européenne Direction générale « Information, communication, culture, audiovisuel ». (1998, juin). *Moi, raciste !?* Office des publications officielles des Communautés européennes. http://egalitecontreracisme.fr/sites/default/files/atoms/files/bd_moi_raciste.pdf

Conseil de l'Europe. (s. d.). *Because words matter, Glossary on Sexual Orientation, Gender Identity or Expression and Sex Characteristics*. <https://rm.coe.int/0900001680a1f110>

Coryell, W. (2021, août). *Dépression*. Manuels MSD pour le grand public. <https://www.msdmanuals.com/fr/accueil/troubles-mentaux/troubles-de-l-humeur/d%C3%A9pression?query=d%C3%A9pression>

Direction général des étrangers en France. (2020, septembre). *Le guide du Demandeur d'Asile en France*. <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Asile/Guide-du-demandeur-d-asile-en-France>

Dublin regulation : Into the infernal machine of the European asylum system. (2019, 20 mai). La Cimade. <https://www.lacimade.org/publication/dublin-regulation-into-the-infernal-machine-of-the-european-asylum-system/>

El-Hage, H. (2017, 20 juillet). *LGBTQ racisés : frontières identitaires et barrières structurelles*. *Alterstice*, 6(2). <https://www.erudit.org/fr/revues/alterstice/2016-v6-n2-alterstice03141/1040629ar/>

Equalcity I IOM Belgium and Luxembourg. (2022). IOM UN Migration. <https://belgium.iom.int/equalcity#:~:text=Equalcity%20%7C%20IOM%20Belgium%20and%20Luxembourg%20The%20Equalcity.who%20have%20survived%20sexual%20and%20gender-based%20violence%20%28SGBV%29.>

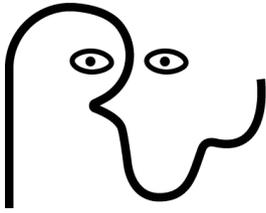
European Association for the defence of Human Rights [AEDH], International Federation for Human Rights [FIDH] and Euromed Rights (2016)

European Union. (s. d.). *The Common European Asylum System (CEAS)*. https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/12_ceas_2pg.pdf

Genres Pluriels. (2016). *Loi relative à l'identité de genre, l'expression de genre et les caractères sexuels*. https://www.liguedh.be/wpcontent/uploads/2016/12/rapport_loi_relative_a_l_identite_de_genre-161129.pdf

Genres Pluriels. (2019). *Visibilité Intersexe*. <https://www.genrespluriels.be/IMG/pdf/brochureintersexegps-rev7-web.pdf>

Heartland Alliance. (2015). *Rainbow Response : A Practical Guide to Resettling LGBT refugees and asylees*. https://www.acf.hhs.gov/sites/default/files/documents/orr/rainbow_response_heartland_alliance_field_manual_0.pdf



Homophobie intériorisée. (s. d.). C'est comme ça. <https://cestcommeca.net/lgbtphobies-def/homophobie-interiorisee/>

ILGA Europe. (2022, février). *Annual Review of the Human Rights situations of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex people in Europe and Central Asia.* <https://ilga-europe.org/files/uploads/2022/04/annual-review-2022.pdf>

ILGA World : Lucas Ramón Mendos, Kellyn Botha, Rafael Carrano Lelis, Enrique López De La Peña, Ilia Savelev, & Daron Tan. (2020, décembre). *State-Sponsored Homophobia 2020 : Global Legislation Overview Update* https://ilga.org/downloads/ILGA_World_State_Sponsored_Homophobia_report_global_legislation_overview_update_December_2020.pdf

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés. (s. d.). *Réinstallation.* UNHCR. <https://www.unhcr.org/fr/reinstallation.html?query=r%C3%A9installation>

Laura Carrillo Palacios, María Felisa Círez Tambo, & Amalia Cuesta García. (2019). *Condiciones sociales y legales de las personas solicitantes de protección internacional y refugiadas LGTBI en España.* Accem. <https://www.accem.es/wp-content/uploads/2019/12/EstudioCondicionesSocialesLegalesProtecInternLGTBIESpan%CC%83a-2019-1.pdf>

LGBT Freedom Asylum Network. (2015, octobre). *Stronger Together : A Guide to Supporting LGBT Asylum Seekers.* https://www.lgbt-fan.org/wp-content/uploads/2015/06/Stronger_Together_FINAL.pdf

Maps - Sexual orientation laws. (s. d.). ILGA. <https://ilga.org/maps-sexual-orientation-laws>

Marcos, F. R. (2020, 22 avril). ¿ Grupos vulnerables o vulnerados ? El País. https://elpais.com/elpais/2020/04/09/planeta_futuro/1586425616_757834.html

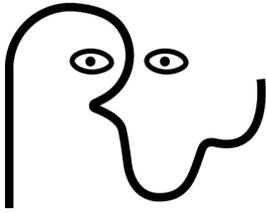
Médecins du Monde. (2017–2018). *Migration et santé, déterminants sociaux et santé des migrants.* https://medecinsdumonde.be/system/files/publications/downloads/MdM%20rapport_enquete%20Migrant_FA_JUIN_2019_DEF_LOWRES_FR.pdf

Mellini, L. (2009). Entre normalisation et hétéronormativité : la construction de l'identité homosexuelle. *Déviance et Société*, 33, pages 3-26. (FR) <https://doi.org/10.3917/ds.331.0003>

Migrations, vulnérabilités et santé mentale (n°13). (2019, décembre). Cultures & Santé. <https://www.cultures-sante.be/nos-outils/les-dossiers-thematiques/item/386-migrations-vulnerabilites-sante-mentale.html>

NSW Refugees Health Service & STARTTS. (2004). *Working with Refugees : A guide for Social Workers.* <https://www.startts.org.au/media/Resource-Working-with-Refugees-Social-Worker-Guide.pdf>

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. (s. d.). *Violence homophobe et transphobe.* https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Discrimination/LGBT/FactSheets/ufnfe-27-UN_Fact_Sheets_Homophobic_French.pdf



Office of the United Nations High Commissioner for Refugees, EC/SCP/68, 26 July 1991

Organization for Refugee, Asylum & Migration (ORAM). (2016). *Sexual Orientation, Gender Identity and Gender Expression : Essential Terminology for the Humanitarian Sector*.

https://inee.org/sites/default/files/resources/65cf98_5434d40fd8994008aa035b492d487d3e.pdf

Principe 23 – Yogyakartaprinciples. (s. d.). The YOGYAKARTA PRINCIPLES.

<https://yogyakartaprinciples.org/principe-23-fr/>

Procédure de demande du droit d'asile en France. (2015). Legal design et infographies juridiques.

<https://sketchlex.com/06/10/2015/infographies/procedure-demande-asile-france/>

Procédure standard. (2020, 26 octobre). CGVS. <https://www.cgra.be/fr/asile/procedure-standard>

Rainbow Project. (s. d.). *Internalised Homophobia*. <https://www.rainbow-project.org/internalised-homophobia/>

Rainbow Welcome ! (2021). *Rainbow Welcome ! - Bienvenue aux réfugié-e-s LGBTQI+ en Europe*.

<https://rainbowwelcome.eu/fr/apropos/>

Rainbow Welcome ! (2021b). *Rainbow Welcome ! - Carte interactive des refuges pour LGBTQI+ en Europe*. <https://rainbowwelcome.eu/fr/carte/>

Relatives au droit de demander l'asile (Principe 23) – Yogyakartaprinciples. (s. d.). The

YOGYAKARTA PRINCIPLES. <http://yogyakartaprinciples.org/relatives-au-droit-de-demander-lasile-principe-23/>

Rosaria PALOMBINO, *Tap the stereotype. Sistema formativo e di analisi degli stereotipi LGBT* nella comunicazione pubblicitaria per gli adolescenti*. (2018). maîtrise en conception systémique : architecture et design (sous la direction de Paolo Tamborrini), Politecnico di Torino

S. (s. d.). *La procédure Dublin*. Asile en France. https://asile-en-france.com/index.php?option=com_content&view=article&id=64:la-procedure-dublin&catid=8&showall=1&Itemid=117

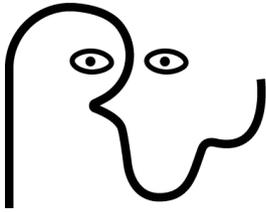
Sabine Jansen. (2014, mai). *Good practices related to LGBTI asylum applicants in Europe*. Joël Le Déroff. <https://www.ilga-europe.org/files/uploads/2022/04/Good-practices-related-LGBTI-asylum-applicants-Europe.pdf>

Sahraouia, S., Sellam, N. & Teguaia, A. (2011). Fabrique de la crise et identité. *Spécificités*, 4, pages 35-42. (FR)

<https://doi.org/10.3917/spec.004.0035>

Sarah Van Doosselaere, Sophie Pinilla, Dimitri Verdonck, & Denis Stokkink. (2015, octobre). « *L'auto-discrimination* » : Un obstacle supplémentaire dans la quête d'un emploi pour les jeunes issus de l'immigration (No 3374). Fondation Roi Baudouin.

<https://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/ed-2015-autodiscrimination.pdf>



Servicio de atención a inmigrantes, emigrantes y refugiados. (2020). *Preguntas frecuentes sobre Protección Internacional*.

https://ajuntament.barcelona.cat/novaciudadania/sites/default/files/documents/faqs_proteccio_internacional-cast-julio_2020.pdf

Sexual Orientation and Gender Identity Claims of Asylum | SOGICA. (2020). SOGICA.

<https://www.sogica.org/en/>

Sharma, S. (2017, 17 janvier). How to apply for asylum in Italy ? Refugees in Italy. ALinks.

<https://www.alinks.org/how-to-apply-for-asylum-in-italy/#:%7E:text=According%20to%20Italian%20law%2C%20one%20can%20apply%20for,or%20oral%20statement%20saying%20you%20want%20asylum%20protection>

TMM Absolute numbers. (s. d.). Transrespect Versus Transphobia.

<https://transrespect.org/en/map/trans-murder-monitoring/>

Transidentité. (2019). Genres Pluriels. <https://www.genrespluriels.be/Transidentite>

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). (2012, octobre). *Guidelines on International Protection n°9* (HCRIGIP/12/09). <https://www.unhcr.org/509136ca9.pdf>

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). (2015). *Protecting persons with diverse sexual orientations and gender identities*. <https://www.refworld.org/pdfid/566140454.pdf>

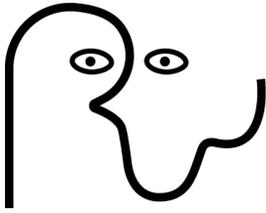
United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). (2021). *Working with lesbian, gay, bisexual, transgender, intersex and queer (LGBTQI+) persons in forced displacement*.

<https://www.unhcr.org/>

Victoria López Fernández, & Nour Alchikh Oughlli. (2019). *Estudio etnográfico sobre la situación y necesidades de la población LGTBA+ migrante en espacios de salud*. Accem.

<https://www.accem.es/wp-content/uploads/2019/12/EstudioEtnograficoSituacionLGTBMigranteSalud-2019-1.pdf>

Wisconsin Coalition Against Sexual Assault (WCASA),. (2020). *Social Norms Toolkit : The Normalization of Violence*. <https://www.wcasa.org/wp-content/uploads/2020/01/PDFforToolkitNormalizationofViolence.pdf>



VI. Pour aller plus loin

Académie ESJ Lille. (2021, 10 février). *L'intersectionnalité : Késako ?* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=M1plf-3UA8E>

Asile LGBT Genève. (2017). *RÉFUGIÉ.ES LGBTI - lesbiennes, gays, bisexuel.les, transgenres et intersexes - guide pratique pour un accueil inclusif et égalitaire*. <https://asile-lgbt.ch>

Brochures, guides et études. (s. d.). Espace Santé Trans. <https://espacesantetrans.fr/ressources/brochures-guides-et-etudes/>

Chandler, L. (2019, mars). *What is intersectionality, and what does it have to do with me?* YW Boston. <https://www.ywboston.org/2017/03/what-is-intersectionality-and-what-does-it-have-to-do-with-me/>

Crenshaw, K. (2016, 14 novembre). *The urgency of intersectionality* [Vidéo]. TED Talks. https://www.ted.com/talks/kimberle_crenshaw_the_urgency_of_intersectionality

EuroMeds Rights, AEDH, & FIDH. (2016, mai). « *Safe* » *Countries : A denial of the right of asylum*. https://euromedrights.org/wp-content/uploads/2016/10/AnalysePaysSurs-FINAL-EN-12052016_final.pdf

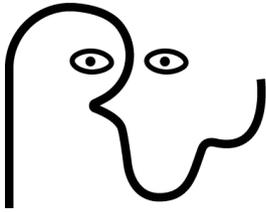
France Terre d'Asile. (2016, juillet). *Les LGBTI : des réfugiés comme les autres ?* https://www.france-terre-asile.org/images/stories/publications/pdf/Lettre_de_l_asile_et_de_l_integracion_juillet16_web.pdf

Habib El-Hage, & Edward Jin Lee. (2016). *LGBTQ racisés : frontières identitaires et barrières structurelles*. *Alterstice*, 6(2). <https://www.erudit.org/fr/revues/alterstice/2016-v6-n2-alterstice03141/1040629ar.pdf>

Kiff ta race. #11, *Le carrefour des intersections* [Vidéo]. <https://cutt.ly/1YZqUK9>

Les LGBTQ+ et la santé mentale. (s. d.). Homewood Health. <https://homewoodhealth.com/sante/blog-les-lgbtq-et-la-sante-mentale>

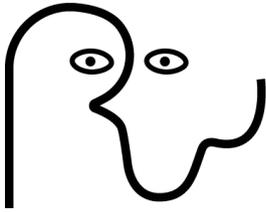
RoSa vzw. (2019). *Intersectionaliteit*. <https://rosavzw.be/nl/themas/feminisme/intersectionaliteit>



Stonewall research. (2020). Stonewall. <https://www.stonewall.org.uk/get-involved/stonewall-research>

United Nations High Commissioner for Refugees. (2021). *Working with lesbian, gay, bisexual, transgender, intersex and queer (LGBTQI+) persons in forced displacement.* www.unhcr.org

UQAT, *L'intersectionnalité.* <https://cutt.ly/cYZe6tm>



Associations partenaires :

Belgique :

Activ'elles.

[Activ'elles | Des femmes qui bougent \(activelles.com\)](http://activelles.com)

Alter Visio.

[ACCUEIL - ALTER VISIO \(alter-visio.be\)](http://alter-visio.be)

AmBlgu.

[Ambigu - Accueil | Facebook](#)

BALIR.

[BALIR | arcenciel-wallonie](#)

Balkan LGBTQIA+.

[Balkan Lgbtqi Balkan | Facebook](#)

CADAL.

[CADAL, le premier centre d'accueil pour réfugiés homosexuels à Bruxelles. \(ket.brussels\)](#)

Cavaria.

[Welkom | çavaria \(cavaria.be\)](http://cavaria.be)

English Speaking Gay Organization for Women (EGOW).

[English speaking gay organization for women in Brussels \(home.blog\)](#)

Ex Æquo.

[Qui sommes-nous? - Exaequo](#)

Genres Pluriels.

[Genres Pluriels - Personnes trans*, aux genres fluides et intersexes en Belgique](#)

[InQlusion.](#)

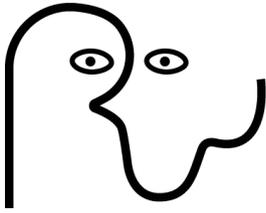
[Réfugié.e.s LGBT+ Le Parcours du Combattant | InQlusion](#)

Intersex Belgium.

intersexbelgium.be

La communauté du Christ libérateur.

[Accueil * Groupe de chrétiens gays et lesbiennes belges francophones \(ccl-be.net\)](http://ccl-be.net)



Le CHEFF (Fédération des jeunes LGBTQIA+).

<https://www.lescheff.be>

Lumi

[Où trouve-t-on des informations LGBTI+ pour un pays particulier? | Lumi](#)

Maison Arc-en-Ciel.

[Maison Arc-en-Ciel | Infos, actualités, associations & événements LGBT en province de Luxembourg \(lgbt-lux.be\)](#)

Merhaba.

[MERHABA](#)

Network of European LGBTQI* Families Associations.

[NELFA aisbl – Network of European LGBTQI* Families Associations](#)

Omnya.

[Omnya | RainbowHouse](#)

Rainbow House.

[rainbowhouse.be](#)

Rainbow Cops Belgium.

[Rainbow Cops Belgium LGBTQI+ Police | L'ASBL défend la diversité LGBTQI+ au sein de la police et la société. De VZW verdedigt LGBTQI+ rechten binnen de politie en in de samenleving. \(rainbow-cops-belgium.be\)](#)

Tels Quels.

[Tels Quels – Pour vivre heureux, vivons Tels Quels](#)

Transemble.

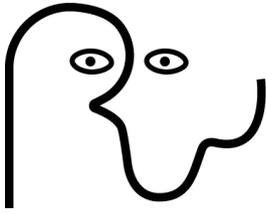
[Transemble \(cargocollective.com\)](#)

Transgender Info.

[Transgender Infopunt |](#)

Why Me.

[Why Me | RainbowHouse](#)



Italie :

Arcigay.

[Arcigay – Associazione LGBTI italiana](#)

Spain :

Fundación Eddy-G.

[Hogar de acogida para jóvenes LGTBI víctimas de violencia familiar. \(fundacioneddy.org\)](#)

Kif-Kif – Iguales.

[Kifikif I Migrantes, refugiados y solicitantes de asilo LGTBI+](#)

France :

Afrique Arc-en-Ciel.

[Afrique Arc en Ciel – RAAC-sida](#)

Arc-en-Ciel Toulouse.

[ARC EN CIEL Toulouse-Occitanie ARC EN CIEL Toulouse-Occitanie – Association et Collectif d'Associations LGBT de Toulouse et de la région Occitanie \(aectoulouse.fr\)](#)

ARDHIS.

[Ardhis – Association pour la défense des droits des personnes LGBTQI+ à l'immigration et au séjour](#)

Association Nationale Transgenre (ANT).

[Association Nationale Transgenre - Page d'accueil - Bienvenue ! \(ant-france.eu\)](#)

Centre LGBTQIA+ Côte-D'Azur.

[Centre LGBT Côte d'Azur \(centrelgbt06.fr\)](#)

Centre LGBTQIA+ Lyon (Umbrella organisation).

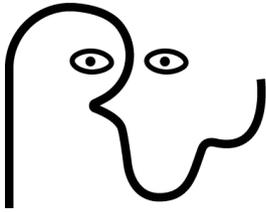
[Accueil - Centre LGBTI+ Lyon](#)

Centre LGBTI – Normandie.

[Centre LGBTI de Normandie – Association et Fédération LGBTI+ de Caen, Cherbourg, Saint-Lô, Evreux, Rouen \(centrelgbt-normandie.fr\)](#)

Centre LGBTQIA+ Paris et Ile-De-France (Umbrella organisation).

[Centre LGBTQI+ de Paris et d'Île-de-France, le Centre Lesbien, Gai, Bi, Trans, Queer et Intersexe de Paris et d'Île-de-France \(centrelgbtparis.org\)](#)



Centre LGBTI – Touraine.

[Centre LGBTI de Touraine \(centrelgbt-touraine.org\)](http://centrelgbt-touraine.org)

Contact.

[CONTACT | Dialogue entre les parents, les lesbiennes, gays, bi et trans, leurs familles et ami-e-s \(asso-contact.org\)](http://asso-contact.org)

Equinoxe Nancy.

[Accueil - Équinoxe \(equinoxe54.com\)](http://equinoxe54.com)

Fédération Trans et Intersexes.

[Fédération Trans et Intersexes \(fedetransinter.org\)](http://fedetransinter.org)

ISKIS Rennes.

[Iskis - Centre LGBTI+ de Rennes](http://iskis-centre-lgbti-plus-rennes.org)

Le Girofard.

[Le Girofard – Centre LGBTI+ de Bordeaux, Nouvelle Aquitaine \(le-girofard.org\)](http://le-girofard.org)

LGBT66.

[LGBT66 PERPIGNAN](http://lgbt66-perpignan.org)

Stop Homophobie.

[Accueil - Association STOP HOMOPHOBIE | Information - Prévention - Aide aux victimes](http://stop-homophobie.org)



Coordinated by :

With the European partners :



This project is co-funded by the Programme Rights, Equality and Citizenship of the European Union (2014-2020)

MORE INFO ON OUR WEBSITE :

www.rainbowwelcome.eu

The content of this publication represents the views of its authors only and their sole responsibility. The European Commission does not accept any responsibility for use that may be made of the information it contains.

CONTACT US



POUR LA SOLIDARITÉ
Rue Coenraets 66
1060 Brussels, Belgium



info@rainbowwelcome.eu

FOLLOW US



#RainboWelcome



#RainboWelcome



#RainboWelcome